

# Dossier de candidature de l'Ouest Lyonnais

Appel à Manifestation d'Intérêt  
« Territoires à Energie Positive »



**Syndicat de l'Ouest Lyonnais**

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY  
04 78 48 37 47 - [sol@ouestlyonnais.fr](mailto:sol@ouestlyonnais.fr)



# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>1</b>
<b>I. L'Ouest Lyonnais, un territoire aux caractéristiques périurbaines</b>	<b>2</b>
<b>I.1. Les 4 Communautés de Communes de l'Ouest Lyonnais</b>	<b>2</b>
<b>I.2. Les principales caractéristiques</b>	<b>3</b>
I.2.1. Une influence prégnante de l'agglomération lyonnaise .....	3
I.2.2. Une forte démographie que les élus veulent contenir .....	3
I.2.3. Un maillage urbain basé sur une hiérarchisation des communes.....	3
I.2.4. Une population active importante .....	4
I.2.5. Un territoire à dominante résidentielle .....	4
I.2.6. Une économie dynamique.....	4
I.2.7. Une agriculture et un environnement participant à un cadre de vie de qualité.....	5
I.2.8. D'importantes migrations domicile-travail.....	5
I.2.9. Un territoire très dépendant de la voiture individuelle .....	6
<b>I.3. Un syndicat dédié au développement du territoire</b>	<b>6</b>
I.3.1. Une organisation institutionnelle déjà ancienne.....	6
I.3.2. Deux domaines de compétences complémentaires.....	7
I.3.3. Une structuration opérante .....	7
I.3.4. Des moyens humains adaptés.....	8
<b>II. Un projet de territoire partagé...</b>	<b>10</b>
<b>II.1. ...basé sur le bien vivre ensemble</b>	<b>10</b>
<b>II.2. ... en mobilisant des outils opérationnels</b>	<b>11</b>
<b>II.3. Le SCoT, outil de planification</b>	<b>12</b>
<b>II.4. Le CDDRA - PSADER/PENAP, des outils partenariaux</b>	<b>13</b>
II.4.1. CDDRA .....	13
II.4.2. PSADER-PENAP .....	14
<b>II.5. LEADER, programme européen aux thématiques plus ciblées</b>	<b>14</b>
<b>II.6. Le PCET, une démarche volontaire du territoire</b>	<b>15</b>
<b>II.7. Le projet TEPOS pour aller encore plus loin</b>	<b>16</b>
<b>II.8. Des actions réalisées ou en cours soulignant la dynamique territoriale</b>	<b>16</b>
II.8.1. Patrimoine public .....	17
II.8.2. Mobilité .....	17
II.8.3. Eco-consommation.....	18
II.8.4. Energies renouvelables .....	18
II.8.5. Traitement des déchets .....	18
II.8.6. Projets d'initiatives privées.....	19
II.8.7. Une action partenariale débouchant sur des actions concrètes : la structuration de la filière bois.....	20

<b>III. L'Ouest Lyonnais, un territoire à énergie positive en devenir</b>	<b>21</b>
<b>III.1. Un bilan énergétique propre à un territoire dense périurbain</b>	<b>21</b>
III.1.1. Périmètre de comptabilisation des consommations.....	21
III.1.2. Etat des lieux énergétique - principaux constats.....	21
III.1.3. Le potentiel de développement des énergies renouvelables.....	26
III.1.4. Le potentiel d'économie d'énergie.....	28
<b>III.2. Une stratégie TEPOS pour un équilibre énergétique</b>	<b>30</b>
<b>III.3. Des actions « sans regret » pour des résultats immédiats</b>	<b>32</b>
<b>III.4. Un plan d'actions volontariste</b>	<b>39</b>
<b>III.5. Quelques objectifs quantifiés</b>	<b>61</b>
<b>III.6. Gouvernance et méthodologie pour y parvenir</b>	<b>62</b>
III.6.1. Instances de gouvernance.....	63
III.6.2. Des acteurs locaux à impliquer.....	67
III.6.3. Compétences à mobiliser sur le territoire Ouest Lyonnais.....	69
<b>III.7. Eléments économiques et financiers</b>	<b>71</b>
<b>IV. Annexes</b>	<b>73</b>

## Préambule

---

Depuis le sommet de Kyoto en 1997 jusqu'à la Conférence des Nations unies à Paris fin 2015 (COP21), la prise de conscience mondiale liée aux changements climatiques a été progressive. Au niveau national, elle s'est déclinée dans différentes lois, depuis la loi Grenelle en 2009 jusqu'à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août dernier. A l'échelon régional, des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) fixent des orientations et des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre.

Néanmoins, cette prise de conscience doit impérativement se poursuivre car les effets du réchauffement climatique s'accroissent.

Si les enjeux environnementaux ne sont plus à démontrer, l'autonomie énergétique est tout aussi importante. Ainsi, en 2014, le déficit énergétique français s'élevait à 54,8 milliards d'euros et dépassait ainsi le déficit commercial de la France estimé à 53,8 milliards d'euros. Si ce déficit énergétique diminue du fait d'un prix du baril de pétrole brut « Brent »<sup>1</sup> en baisse, cette situation ne devrait pas perdurer. Ce constat est identique localement sur l'Ouest Lyonnais : il a été dépensé 260 millions d'euros en 2014 pour l'achat de pétrole, d'électricité et de bois énergie, énergies produites à l'extérieur du territoire.

Enfin, la précarité énergétique des foyers est une réelle difficulté, tant pour le chauffage que pour les déplacements. A titre d'exemple, une étude du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - appui scientifique et technique renforcé de l'Etat), a conclu, qu'au sein de l'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne, 378 000 habitants sont vulnérables par rapport à leur mobilité quotidienne, c'est-à-dire que leurs dépenses de mobilité quotidienne représentent plus de 18% du revenu de leurs ménages.

Il s'agit donc de s'emparer de ces différents sujets et d'agir concrètement, collectivement et à toutes les échelles : l'échelon local a toute sa place dans cette stratégie mondiale de développement durable.

L'Ouest Lyonnais a déjà travaillé sur ces enjeux en définissant en 2012 une véritable politique de développement durable (via son Plan Climat Energie Territorial - PCET) qui vise à lutter contre les changements climatiques et à limiter ainsi l'impact du territoire sur le climat en diminuant ses gaz à effet de serre (GES), et à réduire sa vulnérabilité face aux effets de ce changement.

De même, les communes et les Communautés de Communes de l'Ouest Lyonnais agissent, à leur échelle, en mettant en œuvre des actions qui concourent à lutter contre les changements climatiques.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'aller plus loin, d'être encore plus ambitieux en tendant à couvrir autant que possible les consommations d'énergie de l'Ouest Lyonnais par la production locale d'énergies renouvelables.

Cette ambition passe donc par le développement du secteur des énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique et photovoltaïque, biogaz, géothermie), créateur d'emplois non délocalisables et par la réduction de la consommation d'énergie qui, sur l'Ouest Lyonnais, porte principalement sur le transport (potentiel de 65% d'économie) et le parc bâti (55%).

**C'est pourquoi le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) présente ici, au nom des quatre Communautés de Communes qui le composent, son projet de devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050.**

---

<sup>1</sup> Le cours du Brent : prix de référence mondial pour le pétrole brut du bassin atlantique qui sert de référence au niveau mondial.

# I. L'Ouest Lyonnais, un territoire aux caractéristiques périurbaines

## I.1. Les 4 Communautés de Communes de l'Ouest Lyonnais



### Les communautés de communes :

- **Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)** : 17 communes ; env. 37 000 habitants, représentant 31% de la population de l'Ouest Lyonnais
- **Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL)** : 8 communes, env. 27 000 habitants, représentant 22% de la population de l'Ouest Lyonnais
- **Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG)** : 5 communes, env. 29 000 habitants, représentant 24% de la population de l'Ouest Lyonnais
- **Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO)** : 16 communes, env. 28 000 habitants, représentant 23% de la population de l'Ouest Lyonnais

## I.2. Les principales caractéristiques

### I.2.1. Une influence prégnante de l'agglomération lyonnaise

Le territoire de l'Ouest Lyonnais, fort de 120 000 habitants, se situe au cœur d'un triangle formé par trois agglomérations : Lyon, Saint-Étienne et Roanne. L'attraction principale est exercée par l'agglomération lyonnaise distante de 15 à 35 km des différentes communes du territoire. L'Ouest Lyonnais forme donc un arc sur la frange ouest de la Métropole de Lyon et est impacté par le rayonnement de l'agglomération lyonnaise tant en termes d'évolution démographique, de développement économique, de nouvelles infrastructures que d'incidences sur les espaces naturels, forestiers et agricoles.

Dans une moindre mesure, on peut également souligner l'influence de l'agglomération stéphanoise et de la Vallée du Gier sur la partie sud-ouest du territoire. Au nord, les liens avec le Beaujolais et le secteur de Tarare sont réguliers. A l'ouest, les relations avec les Monts du Lyonnais sont historiques et quasi naturelles puisque les deux territoires couvrent l'intégralité du massif géographique des Monts du Lyonnais.

Le rayonnement de l'agglomération lyonnaise conduit à distinguer trois couronnes : du périurbain en imbrication avec l'urbain en proximité de l'agglomération lyonnaise, des espaces mixtes avec équilibre entre urbanité et ruralité, et enfin des espaces davantage emprunts de ruralité à l'ouest, dans la continuité des Monts du Lyonnais.

Bien qu'engendrant des contraintes (pression foncière, fragilisation des espaces agricoles et naturels, évasion commerciale...), la proximité de l'agglomération lyonnaise est une constante que l'Ouest Lyonnais veut utiliser comme un atout, compte-tenu des potentiels et débouchés (productions agricoles et forestières locales, potentiel économique pour les artisans et entreprises locales, potentiel touristique...) tout en gardant son identité propre Ouest Lyonnais (graduation de la ruralité, cadre de vie de qualité, dynamisme économique...).

### I.2.2. Une forte démographie que les élus veulent contenir

La population sur l'Ouest Lyonnais est estimée à près de 120 000 habitants (RGP 2012). Elle résulte d'un développement démographique très important dans les années 80 (+3,3% par an entre 1975 et 1982), qui s'est par la suite ralenti entre 1990 et 1999 (+2,6%/an) et entre 1999 et 2007 (+1,4%/an). Les élus de l'Ouest Lyonnais souhaitent que ce développement avoisine dorénavant 0,9%/an et affichent ainsi clairement leur ambition de maîtriser le développement démographique du territoire dans un objectif de préservation de l'identité de l'Ouest Lyonnais.

Le développement des communes repose sur le concept de village densifié, pilier du projet de territoire de l'Ouest Lyonnais. Ce concept a pour objectif de renforcer la vie et le lien social dans les centres bourgs en y développant habitat, commerces, services et espaces de rencontre.

### I.2.3. Un maillage urbain basé sur une hiérarchisation des communes

Le maillage urbain s'appuie sur 4 types de polarités :

- Grands pôles structurants « historiques » du territoire (l'Arbresle, Brignais/Chaponost) mais disposant de capacités d'accueil relativement restreintes ;
- Pôles d'accueil émergents disposant d'une bonne desserte (actuelle et future) en transport collectif et de services structurés ;

- Pôles de proximité situés dans l'aire d'influence des pôles structurants et/ou des pôles d'accueil et qui peuvent disposer de possibilités de rabattement vers des transports en commun ;
- Les villages, situés en particulier dans les cœurs verts dont le développement, bien que mesuré, doit concourir à leur vitalité sociale et au maintien des services existants.

Les formes urbaines de ces communes se déclinent de la manière suivante : les centres-bourgs historiques sont assez denses, au contraire des nappes pavillonnaires des années 70-80-90, où la maison individuelle est prédominante. On rencontre également de l'habitat dispersé sous forme de hameaux et fermes isolées.

#### *1.2.4. Une population active importante*

---

La population est relativement jeune sur l'Ouest Lyonnais (29% de moins de 20 ans). On note toutefois un déficit de la catégorie des 20-35 ans, la moins représentée, au contraire des 40-59 ans les plus nombreux. Cette structuration de la population s'explique en partie par la forte pression foncière sur le territoire.

Toutefois, la population vieillit. En effet, entre 1999 et 2007, la tranche d'âge des 60-74 ans a augmenté de +24% et celle des 75 ans et plus de +38% (à titre de comparaison, celle des moins de 30 ans a augmenté de 5%). On peut également noter la surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que des retraités sur l'Ouest Lyonnais, expliquant un niveau de revenu de la population largement supérieur à la moyenne nationale et départementale.

#### *1.2.5. Un territoire à dominante résidentielle*

---

L'Ouest Lyonnais offre 38 800 emplois pour environ 55 000 actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire soit un ratio ou indice de concentration d'emploi de 73,6%. Il s'agit bien d'un territoire à dominante résidentielle.

La situation est variable suivant les communautés de communes :

- la CCVG atteint l'équilibre avec un rapport de presque un emploi proposé pour un actif ayant un emploi résidant dans cette communauté de communes : c'est là que se trouve l'un des deux pôles d'emplois principaux et trois des quatre pôles d'emplois secondaires du territoire de l'Ouest Lyonnais ;
- les trois autres communautés de communes connaissent un déséquilibre, notamment la COPAMO avec moins de 5 emplois offerts pour 10 actifs ayant un emploi.

La progression de l'emploi est positive mais reste insuffisante au regard de la progression de la population active pour en faire un territoire en « autosuffisance ».

#### *1.2.6. Une économie dynamique*

---

L'économie de l'Ouest Lyonnais se caractérise par une prédominance de petites entreprises avec près de 85% des entreprises sur environ 10 000 établissements. Au total, ce sont près de 38 800 emplois qui sont proposés sur le territoire, dans des secteurs d'activités diversifiés. On peut souligner la présence importante d'entreprises spécialisées dans des secteurs d'activités traditionnels : la métallurgie, la mécanique générale ainsi qu'une forte représentation de l'industrie et du secteur de la construction.

La présence de nombreux établissements relevant du domaine de la santé et de l'action sociale (accueil et aide des personnes âgées et handicapées, centres de rééducation, laboratoires de



recherche, industrie pharmaceutique, etc.) constitue l'une des caractéristiques essentielles du tissu économique local.

Le territoire de l'Ouest Lyonnais représente 23% du nombre total d'emplois sur le nouveau département du Rhône et 4,4% du nombre d'emplois sur l'unité comprenant le département et la Métropole de Lyon. Entre 1999 et 2007, le territoire a gagné près de 6 000 emplois (+2,3%). Les Communautés de Communes du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon et des Vallons du Lyonnais connaissent la même croissance moyenne annuelle assez forte de l'emploi (de 2,5 à 2,6%). Celle-ci est moins importante dans la CCPA (1,8%).

Sur les bassins d'emploi, on peut hiérarchiser deux pôles d'emplois principaux que constituent Brignais et L'Arbresle (offrant plus de 1 000 emplois), et quatre secondaires qui correspondent à la fois aux grandes zones d'activités économiques et à une population importante : Chaponost, Mornant, Montagny et Vourles.

### *1.2.7. Une agriculture et un environnement participant à un cadre de vie de qualité*

---

Le territoire de l'Ouest Lyonnais est à dominante agricole et naturelle : 83% des espaces ne sont pas artificialisés.

Le paysage se structure par des prairies, landes, vignes, vergers et cultures qui contribuent à la richesse du territoire et à son attractivité (cadre de vie, loisirs, nature). L'économie agricole est encore bien présente ; ainsi, elle représente :

- en termes de surface, 59% de la superficie totale ;
- en termes d'emplois, 1 444 personnes, soit 4% du nombre total d'emplois ;
- en termes de production, l'équivalent de la consommation alimentaire de 29 400 habitants.

L'Ouest Lyonnais offre un ensemble varié de sites naturels. Il abrite 43 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) auxquels s'ajoutent 12 Espaces Naturels Sensibles, 2 arrêtés préfectoraux de protection biotope et une réserve naturelle régionale.

Les espaces boisés occupent 18% de la surface du territoire et se composent essentiellement de taillis et de mélanges de taillis/futaies. Cette forêt se caractérise par une importante part de forêt privée (99,6% soit 8 519 ha), la forêt publique ne représentant que 0,4% (soit 11 ha). Le parcellaire est très morcelé avec une surface moyenne de moins de 1 ha par propriétaire.

### *1.2.8. D'importantes migrations domicile-travail*

---

Le caractère résidentiel du territoire de l'Ouest Lyonnais a pour corollaire des migrations alternantes importantes : globalement, près des 2/3 des actifs travaillent en-dehors du territoire de l'Ouest Lyonnais dont la moitié dans l'agglomération lyonnaise. Près de 34 000 actifs en provenance de l'Ouest Lyonnais travaillent à l'extérieur de ce territoire dont 28 000 environ sur la Métropole de Lyon. A l'inverse, quasiment 17 000 actifs en provenance d'autres territoires viennent travailler sur l'Ouest Lyonnais, dont plus de 9 000 en provenance de la Métropole de Lyon. Il y a donc une réelle inadéquation entre la population résidente et les emplois proposés sur le territoire.

La CCPA et la COPAMO sont moins touchées par ces déplacements vers l'agglomération lyonnaise. La CCPA a le plus fort taux d'actifs travaillant sur le territoire de résidence (60%). La proportion des actifs travaillant sur l'agglomération lyonnaise dépasse les 60% pour toutes les communes à sa frange à l'exception de Brignais.

### 1.2.9. Un territoire très dépendant de la voiture individuelle

Ces flux migratoires quotidiens domicile-travail en direction de l'agglomération lyonnaise se font pour la plupart en voiture : les ménages de l'Ouest Lyonnais sont fortement motorisés (92% de ménages le sont et plus de la moitié des ménages possède au moins 2 véhicules).

Comme beaucoup de territoires périurbains, l'Ouest Lyonnais est structuré pour la voiture avec de nombreuses radiales en direction de l'agglomération lyonnaise mais aussi par une dorsale, la RD30, reliant le territoire du nord au sud. L'ensemble de ce réseau routier montre cependant ses limites avec de nombreux points noirs de congestion (traversée des villages, saturation aux heures de pointe) et des problèmes de sécurisation.

L'Ouest Lyonnais est également concerné par des infrastructures routières et autoroutières d'importance, existantes ou en projet : A89 sur la partie nord du territoire en service depuis fin janvier 2013, projet de l'A45 (liaison autoroutière entre Lyon et Saint-Etienne), projet du tronçon Ouest Périphérique ou du contournement Ouest de Lyon. Si ces derniers se concrétisent, leurs impacts seraient non négligeables pour le territoire, en termes de consommation d'espace, d'énergie et de gaz à effet de serre, ainsi que de bruit.

Il existe également plusieurs axes de transports collectifs structurants comme le tram-train de l'Ouest Lyonnais (Sain Bel/Lyon et Brignais/Lyon) et les lignes fortes de bus organisées par le SYTRAL sur certaines parties du territoire.

Par ailleurs, les déplacements doux sont en émergence et constituent, à l'avenir, un enjeu important pour le territoire.

## 1.3. Un syndicat dédié au développement du territoire

### 1.3.1. Une organisation institutionnelle déjà ancienne

En 1984, a été constitué le Syndicat d'Étude et de Programmation des Coteaux du Lyonnais afin de mener la révision du Schéma Directeur de l'Ouest Lyonnais (qui ne correspond pas totalement au périmètre d'aujourd'hui), suivi par la création de la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais (CRCL) dont l'objectif était de développer harmonieusement les Coteaux du Lyonnais et de promouvoir toute action concertée intercommunale.

Parallèlement à cette structure, les 4 Communautés de Communes de l'Ouest Lyonnais regroupant 46 communes (Pays de L'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallée du Garon) constatant qu'elles ont des problématiques et des enjeux communs et complémentaires, se regroupent en une Association du Pays des Coteaux du Lyonnais pour l'Aménagement et le Développement (ACOLADE) : cette association (transformée par la suite en syndicat mixte) a permis aux acteurs locaux (collectivités, chambres consulaires, représentants de la société civile) de travailler ensemble, d'échanger et d'initier un projet de territoire partagé, prémices du Schéma de Cohérence territoriale de l'Ouest Lyonnais (SCoT) porté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, compétent en matière d'urbanisme.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la fusion des syndicats SOL et ACCOLADE a été la concrétisation de la cohérence du projet de territoire de l'Ouest Lyonnais (regroupant toujours les 4 Communautés de Communes du Pays de L'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon comptant en tout 46 communes).

### 1.3.2. Deux domaines de compétences complémentaires

Le nouveau Syndicat de l'Ouest Lyonnais, qui a vocation à être un lieu privilégié de réflexions prospectives, de coordination et d'accompagnement des initiatives publiques et privées en faveur de l'aménagement du territoire de l'Ouest Lyonnais, est donc dorénavant compétent dans 2 domaines :

- **l'urbanisme** avec :
  - Elaboration, approbation, suivi, modification, révision et évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
  - L'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols, pour le compte de 40 communes de son territoire ;
- **le développement** avec :
  - Le développement et les politiques contractuelles : le syndicat est chargé des procédures de contractualisation avec l'UE, l'Etat, la Région, le Département et toute autre collectivité, pour mettre en œuvre le projet de territoire de l'Ouest Lyonnais ;
  - Des interventions au titre d'études ou de programmes d'actions : avec d'une part, l'accompagnement de structures dont l'objet intéresse l'aménagement et le développement, et d'autre part, le conventionnement avec d'autres collectivités pour travailler sur des thématiques communes.

### 1.3.3. Une structuration opérante

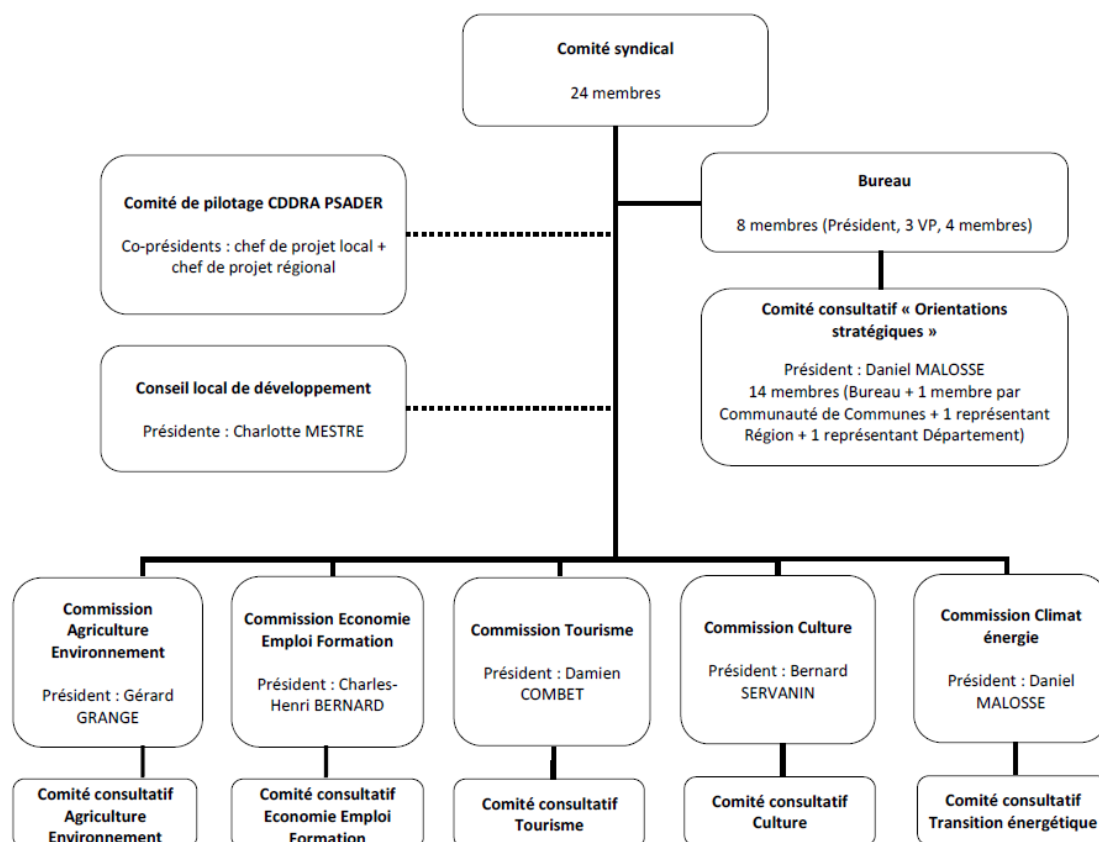
Le fonctionnement du Syndicat de l'Ouest Lyonnais s'appuie sur plusieurs instances :

- Le comité syndical, assemblée délibérante composée de 24 membres (6 par communauté de communes) ;
- Le bureau syndical regroupant 8 membres (2 par communauté de communes) qui représente l'instance exécutive ;
- Des commissions ou des comités thématiques (agriculture-environnement, développement économie-emploi-formation, culture, tourisme, climat-énergie, orientations stratégiques) afin d'approfondir des thématiques et d'analyser les actions qui en découlent.

Parallèlement, deux comités spécifiques font partie intégrante de l'organisation du Syndicat. Il s'agit :

- du **Comité de pilotage CDDRA/PSADER/PENAP** qui incarne le partenariat entre la Région, le Département et le territoire pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des procédures de développement. Il se compose de 42 membres (élus locaux, conseillers régionaux, conseillers départementaux, délégués consulaires, Conseil local de développement) ;
- du **Conseil local de développement (CLD)** qui regroupe des acteurs socio-économiques, du monde associatif et les principales forces vives du territoire (50 personnes environ). Sa mission est d'accompagner les procédures de développement en appui du comité de pilotage et d'être force de propositions sur différents sujets (filière lait, évaluation...). Les propositions du CLD sont jugées très utiles par les élus du fait du recul pris par ces acteurs de la société civile, leur objectivité et la pertinence de leurs réflexions.

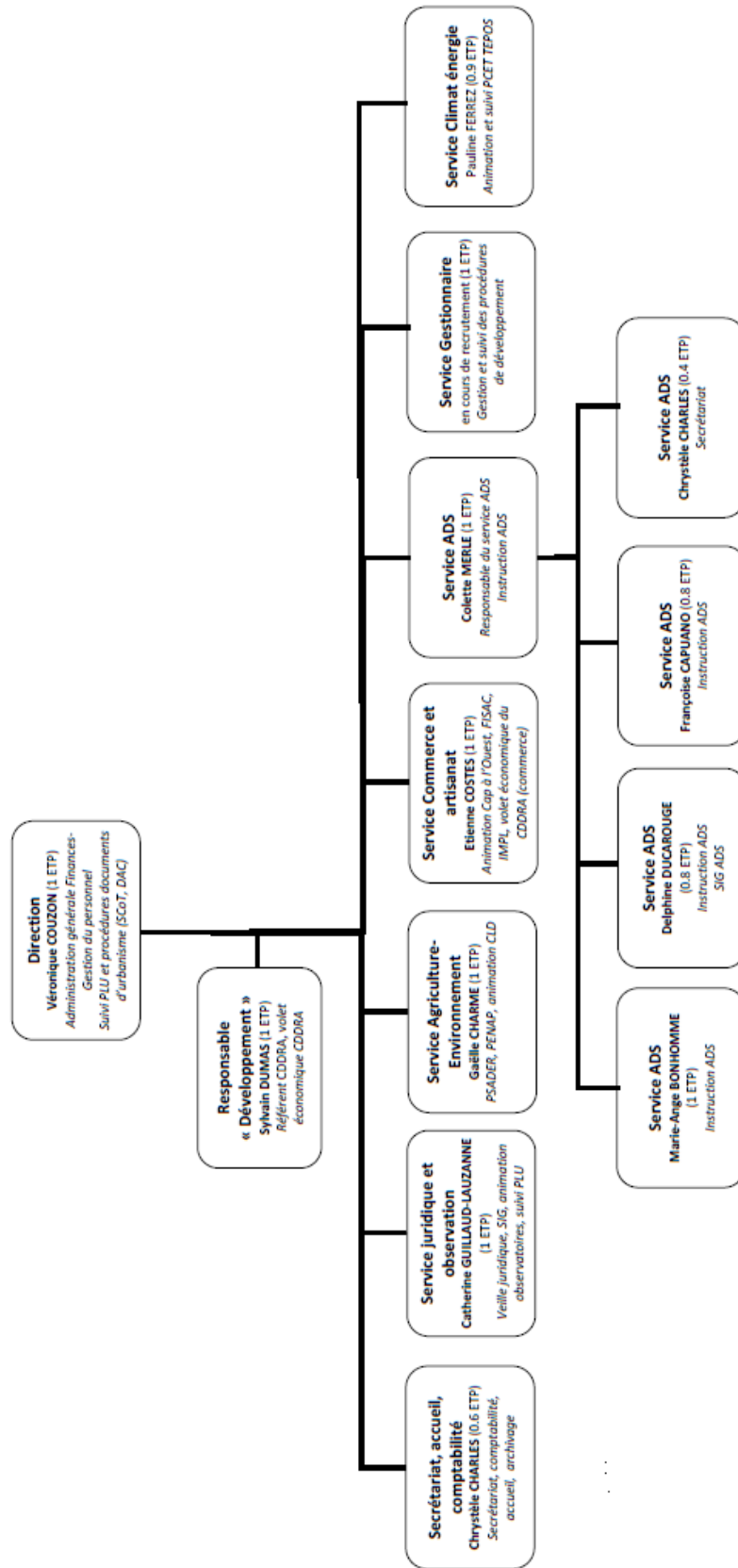
## Syndicat de l'Ouest Lyonnais Organisation institutionnelle



### 1.3.4. Des moyens humains adaptés

11 agents travaillent actuellement au Syndicat de l'Ouest Lyonnais et un poste de gestionnaire est en cours de recrutement. Cette équipe sera bien évidemment mobilisée pour mettre en œuvre le projet TEPOS.

## Syndicat de l'Ouest Lyonnais Organisation des services



## II. Un projet de territoire partagé...

---

### II.1. ...basé sur le bien vivre ensemble

---

Le projet de territoire de l'Ouest Lyonnais, c'est l'ambition d'un développement équilibré reposant sur :

➤ **un habitat recentré sur les centres-bourgs (concept de village densifié)**

Les centres-bourgs doivent être des espaces de vie et de lien social dans lesquels des lieux de rencontre, notamment intergénérationnelles, sont développés ou mieux mis en valeur afin qu'une véritable vie de village puisse être préservée.

De plus, chacun devra pouvoir dérouler son parcours résidentiel dans ces centres-bourgs. Ainsi, selon le moment de sa vie (âge, situation familiale...) et donc de ses besoins (taille du logement, locatif ou accession, social ou privé...), chaque personne devra pouvoir y trouver un logement adéquat.

Dans un réel souci de limitation de la consommation foncière, les élus de l'Ouest Lyonnais privilégient les formes d'habitat plus compactes : des densités plus élevées que celles développées ces dernières décennies doivent être favorisées sans pour autant négliger la qualité de vie des centres et les espaces de respiration indispensables au bien-être de chacun.

➤ **une économie basée sur un tissu d'acteurs de proximité en interaction avec l'agglomération lyonnaise (économie productive mais aussi de proximité et touristique)**

La volonté politique des élus de l'Ouest Lyonnais est de promouvoir l'économie locale en favorisant la création ou l'extension de zones d'activités afin de réduire les déplacements domicile-travail et d'offrir aux actifs du territoire des emplois en meilleure adéquation avec leurs qualifications.

De même, l'Ouest Lyonnais souhaite préserver et développer le commerce de proximité des centres-bourgs dans l'esprit de maintien d'une dynamique villageoise. Cette politique s'est traduite par le soutien depuis 2007 de la Fédération Cap à l'Ouest qui regroupe les unions commerciales de l'Ouest Lyonnais, soit 350 commerçants, dans le but de valoriser les activités commerciales locales et les savoir-faire pour lutter contre l'évasion commerciale. Cette fédération composée de professionnels constitue « un bras armé » du territoire pour la mise en œuvre d'actions cohérentes et innovantes.

Le projet de territoire consiste également à mieux valoriser le secteur du tourisme. L'Ouest Lyonnais dispose d'un patrimoine architectural et paysager reconnu : les élus locaux ambitionnent d'en tirer de meilleures retombées économiques et plus de créations d'emplois.

Cette ambition politique s'inscrit également dans la transition énergétique dont le potentiel économique est non négligeable, notamment en termes d'emplois qui sont de fait non délocalisables.

➤ **une agriculture viable économiquement et diversifiée, gage de pérennité des paysages de l'Ouest Lyonnais**

Avec 970 exploitations et 1 900 actifs, l'agriculture occupe 60% de la surface de l'Ouest Lyonnais (22 900 ha) et offre un « panier » complet de produits agricoles. Les élus sont

conscients, qu'en plus d'être un secteur économique dynamique, ce secteur d'activité façonne leurs paysages et donc l'identité de l'Ouest Lyonnais.

Ils souhaitent donc préserver les espaces agricoles, les outils de travail comme le réseau d'irrigation collectif, de la spéculation foncière inhérente à la proximité de l'agglomération lyonnaise. Néanmoins, cette proximité représente également de véritables opportunités de débouchés pour la viabilité de l'agriculture, d'où un réel soutien aux initiatives de circuits courts ou intermédiaires apportant davantage de valeur ajoutée aux productions et produits agricoles.

Le projet politique des élus est d'accompagner l'agriculture de l'Ouest Lyonnais qui doit relever de nombreux défis économiques tels que la mutation des exploitations agricoles, le maintien de l'occupation agricole et le renouvellement des exploitations, la diversité des débouchés des productions et le maintien d'une complémentarité entre circuits courts et circuits longs, le développement d'une agriculture plus durable et respectueuse de son environnement, mais aussi une plus grande structuration des acteurs et des productions à travers notamment le déploiement d'outils collectifs.

➤ **un environnement de qualité qu'il faut protéger et mettre en valeur**

Si l'attractivité de l'Ouest Lyonnais dépend de ses paysages façonnés par l'agriculture, ses espaces naturels sont également très recherchés. Si la proximité de l'agglomération concourt à une forte pression foncière, celle liée aux activités touristiques et de loisirs n'est pas à négliger.

La volonté politique n'est pas d'aller contre un usage touristique et de loisirs de ces espaces naturels, bien au contraire, mais de mieux organiser leurs fréquentations afin de préserver les éléments qui font leurs richesses.

➤ **une mobilité qui ne passe plus exclusivement par la voiture individuelle**

L'Ouest Lyonnais est fortement, voire trop, motorisé : le territoire se caractérise par de nombreux déplacements pendulaires et subit des embouteillages aux heures de pointe qui s'aggravent avec le temps.

Sensibilisés à cette problématique, les élus de l'Ouest Lyonnais veulent développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, ou en tout cas lutter contre l'autosolisme : déplacements en modes doux ou actifs (marche à pieds, vélo...), véhicules électriques, transports en commun avec une meilleure efficacité du rabattement, covoiturage...

Cette politique se décline dans divers domaines : localisation des zones d'habitat et économiques, partenariat avec les autorités organisatrices des transports pour le développement des transports en commun...

Ce projet de territoire, basé sur le **bien vivre ensemble** (que l'acteur du territoire soit résident, agriculteur, salarié, entrepreneur, touriste...), s'est construit suite à un processus de réflexion initié depuis plusieurs décennies.

## II.2. ... en mobilisant des outils opérationnels

---

Les élus de l'Ouest Lyonnais, toujours en concertation avec les acteurs locaux, ont donc compris très tôt que la mise en application de leur projet de territoire passait inévitablement par **des outils**

**opérationnels, complémentaires entre eux.** C'est pourquoi, on peut retrouver aujourd'hui sur le territoire :

- une charte paysagère (élaborée en 2010) ;
- un SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale (approuvé en février 2011) et en cours de révision ;
- un CDDRA - Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (2012-2018) signé avec la Région Rhône-Alpes (après un 1<sup>er</sup> contrat de 2003 à 2009) ;
- un PSADER - Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (2012-2018) ;
- un PCET - Plan Climat Energie Territorial (2012) ;
- des périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) et un programme d'actions (établis en 2014), en lien avec le Département du Rhône ;
- un Document d'Aménagement Commercial DAC, volet commercial du SCoT (adopté définitivement en mars 2014) ;
- une candidature à l'appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » TEPCV (décembre 2014) : le territoire a été retenu dans la catégorie « Contrat local de Transition Energétique », ce qui a décidé le territoire à candidater à l'AMI TEPOS.

### **II.3. Le SCoT, outil de planification**

---

Le SCoT de l'Ouest Lyonnais a été approuvé le 2 février 2011. Les grandes orientations d'aménagement retenues par les élus de l'Ouest Lyonnais sont :

- Mettre en œuvre **un mode de développement "Ouest Lyonnais"** organisé autour du concept de villages densifiés avec préservation de la structure villageoise et la recherche de formes urbaines plus économes en espace (principe 1 du PADD) ;
- Assurer un **meilleur équilibre des territoires du SCOT** en matière de mobilités et de déplacements en développant, en particulier, les transports en commun (principe 2 du PADD) ;
- Préserver la **"marque identitaire" du territoire** en assurant la pérennité des espaces agricoles ainsi que la gestion et la mise en valeur des espaces naturels (principe 3 du PADD).

Ces principes fondateurs se déclinent en prescriptions qui sont ensuite reprises dans les PLU communaux dans le cadre de la mise en compatibilité de ces documents avec le SCoT.

La révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais a été prescrite le 19 novembre 2014 notamment pour prendre en compte de nombreuses évolutions législatives intervenues depuis l'approbation du SCoT en 2011.

Ainsi, bien que le SCoT de l'Ouest Lyonnais approuvé puisse être considéré comme « pré-Grenelle », celui-ci intégrant déjà de nombreuses évolutions introduites par la loi portant sur l'engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », des compléments sont à prévoir notamment sur les volets biodiversité, transports/mobilité, consommation des espaces, énergies/climat, communication électronique.



La loi ALUR vient également renforcer certaines exigences que le SCoT devra respecter sur le paysage, les déplacements, les ressources naturelles. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt complète certains aspects du SCoT sur les volets agricole et consommation d'espace.

A l'échelle plus locale, de nouveaux documents ont été créés ou en cours d'élaboration que le SCoT doit/devra intégrer. On peut citer :

- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Rhône-Alpes ;
- le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de la Région Rhône-Alpes ;
- le futur Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) ;
- le futur schéma régional des carrières.

Outre ce contexte normatif, la révision permettra d'intégrer des politiques publiques fortes portées à l'échelle de l'Ouest Lyonnais à travers le Document d'Aménagement Commercial adopté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, mais aussi le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de l'Ouest Lyonnais, et bien entendu la démarche TEPOS. Le caractère transversal de la démarche TEPOS demande en effet que sa grille de lecture (promouvoir la sobriété, économiser l'énergie, développer les énergies renouvelables), soit appliquée à toutes les politiques, le SCOT sera ainsi repris aussi pour participer au projet TEPOS.

## II.4. Le CDDRA – PSADER/PENAP, des outils partenariaux

### II.4.1. CDDRA

Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) de l'Ouest Lyonnais a été approuvé par la Région le 15 février 2012. Le Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), couplé avec la politique départementale de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) a été validée quelques mois plus tard.

Le programme du CDDRA se décline en 4 axes, chacun répartis au sein de deux priorités :

#### **Priorité 1 : Préserver l'équilibre entre les espaces et conformer la qualité de vie des habitants de l'Ouest Lyonnais**

- Axe 1 : maintenir une agriculture viable et préserver les espaces naturels
- Axe 2 : affirmer l'identité de l'Ouest Lyonnais et encourager un « mieux vivre ensemble »

#### **Priorité 2 : Rééquilibrer l'activité économique pour mieux maîtriser les déplacements**

- Axe 3 : Dynamiser l'économie de proximité et rechercher une adéquation entre emplois et qualification des actifs
- Axe 4 : Organiser les déplacements sur l'Ouest Lyonnais en répondant aux différents besoins de mobilité

Quasiment à mi-parcours et engagée dans une dynamique nouvelle suite aux élections de mars 2014, les élus et les acteurs du territoire de l'Ouest Lyonnais ont saisi l'opportunité de la clause de revoyure (réalisée en 2015) pour améliorer le projet prévu jusqu'à l'horizon 2018, et articuler ce programme avec la candidature LEADER.

Les échanges se sont fortement appuyés sur l'intégration des principes du développement durable et des actions du Plan Climat Energie Territorial qui offrent une transversalité et une ligne de conduite au programme d'actions en liant l'ensemble des fiches-actions. Ils ont également été largement alimentés par l'approfondissement des réflexions en lien avec la démarche IMPL/économie de proximité engagée à l'échelle de l'Ouest Lyonnais.

Les moyens financiers ont été renforcés notamment sur les volets « tourisme de proximité », « économie de proximité », « création/transmission ou mutations de l'économie avec le développement du numérique », « forêt/agriculture » et « construction durable (éco-construction et éco-rénovation) ».

Les actions en lien avec le PCET se retrouvent au sein de la fiche action n°1 « Sensibiliser et impulser une politique énergie-climat sur l'Ouest Lyonnais » qui s'inscrit dans l'axe 1, et de manière diffuse sur l'ensemble du plan d'actions du CDDRA. Un accent tout particulier a été porté sur le volet « éco-construction/rénovation ».

Il est important de rappeler que la stratégie du CDDRA est basée sur la Charte de développement durable qui fait du développement durable la trame à suivre sur l'ensemble des actions.

On voit que certains des objectifs du CDDRA recouvrent des objectifs et des actions potentielles du projet TEPOS. Ils seront eux aussi revus, lors de leur mise en œuvre, pour participer au projet TEPOS.

#### **II.4.2. PSADER-PENAP**

---

Les élus de l'Ouest Lyonnais ont également fait le choix de s'engager dans la définition d'une politique agricole et environnementale globale sur l'Ouest Lyonnais afin de permettre au territoire de se doter d'une vision stratégique partagée entre les élus et les différents acteurs, en préservant des espaces agricoles et environnementaux cohérents et en mettant en place les conditions favorables au développement d'une activité économique agricole d'avenir.

Cela se concrétise par la signature d'un contrat tripartite PSADER - PENAP (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural et Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) entre le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône qui permet d'aider financièrement, par des subventions, des projets publics ou privés. Il s'articule avec la procédure CDDRA.

Là aussi, des complémentarités seront recherchées avec le projet TEPOS (méthanisation par exemple, gestion des forêts...).

#### **II.5. LEADER, programme européen aux thématiques plus ciblées**

---

Le travail réalisé en 2014 et début 2015 pour construire la candidature LEADER a permis de faire émerger de nouvelles problématiques et de dégager des enjeux plus ciblés. Ainsi, la stratégie du GAL s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet de territoire de l'Ouest Lyonnais, tout en « zoomant » sur deux axes thématiques : « **Changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources** » et « **Territorialisation des économies rurales** ».

LEADER est l'occasion d'inscrire de manière plus importante encore les enjeux énergétiques et climatiques dans le projet de territoire, en faisant apparaître la notion de « transition énergétique ». En effet, les 3 premières fiches actions (sur 6) du programme viennent directement alimenter le projet de transition énergétique :

### **Fiche action 1 : accompagner le changement en agriculture pour faire face aux enjeux d'avenir**

- Renouveler l'approche territoriale sur le foncier agricole
- Encourager le changement vers des pratiques agricoles plus durables
- Accompagner les mutations de l'agriculture et s'organiser pour préserver une agriculture diversifiée et de qualité

### **Fiche action 2 : encourager les mutations énergétiques en valorisant les ressources naturelles du territoire**

- Organiser et professionnaliser une gestion durable de la ressource en bois
- Développer une filière bois locale
- Accompagner la transition énergétique sur l'Ouest Lyonnais

**Fiche action 3 : favoriser le développement de l'économie de proximité en favorisant 3 secteurs émergents** : le tourisme local, la structuration de la filière éco-construction/rénovation, et l'initiation de démarches environnementales en matière d'économie circulaire.

Les 3 autres fiches actions abordent le renforcement de l'attractivité et de l'image de l'Ouest Lyonnais en valorisant les dynamiques territoriales (avec le développement du numérique et du financement participatif notamment), le développement de la coopération européenne, et enfin l'animation, le suivi, l'évaluation et la communication du programme LEADER.

Le programme permettra de mobiliser pour l'Ouest Lyonnais jusqu'à 1 500 000 € de FEADER, pour cofinancer donc en grande partie des projets venant s'inscrire dans le projet TEPOS.

## **II.6. Le PCET, une démarche volontaire du territoire**

---

Conscient des enjeux énergétiques et climatiques, les élus de l'Ouest Lyonnais ont choisi d'adopter un Plan Climat Energie Territorial en 2012, alors que le territoire ne faisait pas partie des territoires obligés. L'idée était ainsi d'instaurer une véritable politique de lutte contre le réchauffement climatique et contre les émissions de gaz à effet de serre. Le PCET s'inscrit pleinement dans le projet de territoire et est d'ailleurs inscrit, comme vu précédemment, dans un des volets du CDDRA.

La démarche d'élaboration du PCET a été co-construite. Suite à un diagnostic énergétique climatique approfondi, le plan d'action a été travaillé de manière partenariale lors de réunions de concertation qui se sont déroulées sous forme d'ateliers thématiques et de réunions techniques.

Quatre ateliers thématiques (économie, mobilité, habitat, agriculture/environnement) ont rassemblé de nombreux partenaires du territoire : les communautés de communes (élus et techniciens), le CLD, des associations (Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais, Oïkos), la Région Rhône-Alpes, les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture du Rhône), HESPUL (l'espace info énergie du Rhône), la CAPEB, la SNCF, le CRPF, les clubs d'entreprises et associations de commerçants, les syndicats de rivière, la Marque collective, le territoire voisin des Monts du Lyonnais (SIMOLY et Parc-Eco-Habitat), les laboratoires Boiron, etc.

Le programme d'actions repose sur un scénario dont les objectifs retenus correspondant au « facteur 4 » et aux « 3X20 » du Grenelle de l'Environnement. Des engagements européens ont également été repris.

Il est ainsi découpé en cinq volets :

- 1) la mobilité ;
- 2) l'économie ;
- 3) l'agriculture ;
- 4) le bâtiment ;

5) un axe transversal (exemplarité des collectivités, sensibilisation, énergies renouvelables...).

Le PCET a été une première étape importante de lutte contre le changement climatique et a permis aux élus d'affirmer leur souhait de mener une démarche ambitieuse sur ce sujet. Plusieurs actions ont ainsi pu voir le jour (ballade « éco-consommation » à vélo, défi Familles à Energie Positive, formations des élus et des artisans, schéma modes doux sur la CCVG, etc).

**Ainsi, le PCET constitue le « terreau » du projet TEPOS : ce dernier s'inscrit bien dans la continuité du PCET, tout en franchissant une étape supplémentaire et en affichant une démarche plus ambitieuse.**

## II.7. Le projet TEPOS pour aller encore plus loin

La prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques fait partie intégrante du projet de territoire de l'Ouest Lyonnais depuis son origine, et s'est vu renforcé au fil du temps : adoption du PCET en 2012, élaboration du programme LEADER en 2014-2015 mettant en avant un volet transition énergétique, clause de revoyure du CDDRA en 2015 réactualisant et réaffirmant le volet d'actions « énergie-climat », et révision du SCOT qui sera l'occasion d'intégrer des enjeux liés au projet TEPOS.

Il faut souligner également la **dynamique « développement durable »** de plus en plus grandissante sur l'Ouest Lyonnais : une communauté de communes (Pays de l'Arbresle) et quatre communes (Messimy, Orliénas, Soucieu-en-Jarrest et Chaponost) ont ainsi mis en œuvre des Agendas 21, et une commune (Mornant) s'est lancée dans une démarche Terr'Innove en partenariat avec Gdf Suez/Engie. De plus, la COPAMO a véritablement intégré une démarche de transition énergétique dans son projet de territoire et a notamment créé en 2014 une commission « Développement Durable », ainsi qu'un groupe de travail réunissant 16 élus des 16 communes. La commune de Vaugneray a également mis en place un Comité « Développement Durable ». Enfin, la CCVL a récemment créé une commission « Transition Energétique ».

**S'appuyant sur l'ensemble de ces démarches et dynamiques locales, le projet TEPOS s'affiche ainsi comme étant le prolongement et l'évolution logique du projet de territoire : il permet de franchir un pas supplémentaire et d'afficher clairement la volonté du territoire d'être exemplaire en matière de transition énergétique.**

## II.8. Des actions réalisées ou en cours soulignant la dynamique territoriale

Le territoire de l'Ouest Lyonnais, composé de 46 communes, est déjà riche de nombreux projets de développement durable contribuant ainsi à la transition énergétique. Il serait difficile (et fastidieux) de les répertorier tous et de manière exhaustive, toutefois voici quelques exemples de projets menés par le territoire (récoltés notamment via la réalisation d'un questionnaire à destination des collectivités).

**La démarche TEPOS s'appuiera ainsi sur les actions existantes qui mobilisent déjà les compétences et les acteurs locaux.**

### II.8.1. Patrimoine public

---

- **Rénovation des bâtiments communaux** : plusieurs communes ont rénové des bâtiments communaux et ont mis en place un suivi des consommations d'énergie de leur patrimoine immobilier.
- **Audits énergétiques globaux** : la CCVL en a réalisé un pour l'ensemble des bâtiments publics de ses communes ainsi que pour son propre patrimoine. D'autres communes de l'Ouest Lyonnais ont fait de même, parmi lesquelles : Sain-Bel, Chassagny, Chaussan, Mornant, Orléanas ou encore Soucieu-en-Jarrest.
- **Deux Programmes d'Intérêt Général** : dans le cadre de leur PLH, la COPAMO et la CCPA ont toutes deux lancé un PIG en 2015 dans le but d'améliorer les logements de leur territoire respectif. Notons que pour la COPAMO, il s'agit d'un second PIG. Ces deux programmes ont un volet concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements et attribuent des aides financières, sous condition de ressources et de critères de projets, pour aider à la mise en œuvre de travaux. *(Plus de détails dans la présentation du programme d'actions immédiates sans regret.)*
- **Eclairage public** : le territoire s'est globalement bien saisi de la question, puisque plusieurs communes ont déjà mis en place l'extinction de l'éclairage public (Bully, Thurins, St-Julien-sur-Bibost Mornant, St-Didier-sous-Riverie, St-Laurent-d'Agnay et Ste-Catherine) ou sont en cours de réalisation (Sain-Bel, Fleurieux-sur-L'Arbresle, Yzeron). D'autres encore envisagent de le faire (Courzieu, Bibost, St-Pierre-la-Palud, Sarcey, Ste-Consorte, Grézieu-la-Varenne...).

La plupart de ces communes ont également procédé à des rénovations performantes des sources lumineuses.

- **Véhicules plus écologiques** : la CCVG, les communes de Mornant et de Messimy ont fait l'acquisition d'un, voire deux, véhicules électriques. Plusieurs collectivités ont en projet de s'équiper, dont Sain-Bel, Saint-Pierre-la-Palud, Thurins et la CCVL. Mornant envisage également de se procurer un véhicule au GNV.

### II.8.2. Mobilité

---

- **Covoiturage** : plusieurs aires de covoiturage ont été créées, notamment dans les communes de la CCVL et de la CCPA. La COPAMO a réalisé un inventaire des aires de covoiturage possibles mais n'a pas encore mis en place de signalétique. Parallèlement à ces actions, l'ensemble des communautés de communes a fait la promotion du site internet départemental de covoiturage.
- Aménagement pour le **télétravail/visioconférence** : 2 communes au moins l'ont en projet, Vaugneray et St-Pierre-la-Palud.
- Mise en place d'un **schéma modes doux** : la CCVG a réalisé son schéma qui a donné suite à des aménagements de voies douces notamment. La CCVL s'apprête, quant à elle, à réaliser une étude pour ses communes membres pour développer l'éco-mobilité. Enfin, plusieurs communes de la CCPA ont des projets similaires.
- **Pédibus** : de nombreuses communes ont déjà mis en place des lignes de pédibus, parmi lesquelles : Yzeron, Courzieu, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Bully, Ste-Consorte, Messimy, Vaugneray ou encore Grézieu-la-Varenne.

- **Journées « sans voiture »** : la commune de Messimy organise environ 3 fois par an des journées « sans voiture » à destination des scolaires.

### II.8.3. Eco-consommation

---

- **Alimentation de saison et de proximité** : des collectivités ont déjà fait le choix de privilégier les produits alimentaires de saison et de proximité, que ce soit dans la restauration scolaire ou dans le cadre de leurs manifestations.
- **Réduction des produits phytosanitaires** : la plupart des collectivités ont mis en place une politique de réduction des produits phytosanitaires sur leurs espaces verts publics. C'est le cas notamment pour : la CCVG, Fleurieux-sur-l'Arbresle, la CCVL, Bully, Chevinay, Vaugneray ou encore Messimy. Une charte d'engagement de réduction a notamment été signée par 10 communes de la COPAMO, ainsi que par la COPAMO elle-même.
- Mise en place d'une **recyclerie/ressourcerie** : une recyclerie a été déjà mise en place par la CCVL en partenariat avec l'association Notre-Dame des Sans Abris qui récupère des objets. Une réflexion est en cours pour pérenniser cette action sur le long terme. D'autres projets, portés par différentes collectivités (Yzeron, Vaugneray, Chaponost, CCPA), émergent.
- **Défi Familles à Energie Positive** : renouvellement du défi sur le territoire. *(Plus de détails dans la présentation du programme d'actions immédiates sans regret.)*

### II.8.4. Energies renouvelables

---

- **Chaufferies bois collectives et réseaux de chaleur** : la CCVL a installé une chaufferie bois pour son centre nautique en 2012, et les trois autres communautés de communes ont opté pour une solution similaire pour leur propre centre nautique.

Des communes ont également fait ce choix : Yzeron a mis en place deux chaufferies bois communales (en 2006 et 2013) dont une alimente un réseau de chaleur pour une école, une maison de retraite et des logements. L'objectif de ces deux chaufferies était de couvrir jusqu'à 80% des consommations de chauffage des bâtiments communaux. Messimy, Montagny, Vaugneray ou encore St-Maurice-sur-Dargoire ont installé des chaufferies bois pour des écoles ou des salles multi-activités.

- **Solaire thermique** : plusieurs communes ont réalisé des installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude (Yzeron, Messimy, Vaugneray, Grézieu-la-Varenne).
- Au moins 3 communes ont en projet de mettre en place une **centrale photovoltaïque sur des bâtiments communaux** : Chevinay, Saint-Julien-sur-Bibost et Messimy.

### II.8.5. Traitement des déchets

---

- La CCPA a élaboré en 2014 son Programme Local de Réduction des Déchets : la Communauté de Communes s'est fixée pour **objectif de réduire de 7% en 5 ans le poids des ordures ménagères et assimilées**.

- La CCVL a mis en place un système de bennes pour déchets verts dans chaque commune à destination des habitants, pour réduire la file d'attente en déchetterie et réduire les déplacements. Elle a par ailleurs réduit la collecte des ordures ménagères de 2 à une seule fois par semaine, permettant ainsi une réduction des déplacements et incitant les habitants à produire moins de déchets.
- La CCVL et la CCPA ont déposé chacune une **candidature à l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »** lancé par l'Etat ; leurs candidatures sont en cours d'analyse.
- Sur le territoire de la COPAMO, le SITOM organise une **distribution de poules** depuis quelques années à destination des foyers volontaires, notamment à Soucieu-en-Jarrest, St-Didier-sous-Riverie ou encore St-Laurent-d'Agny. Le SITOM a également mis en place depuis 2012 l'extension de la collecte des plastiques.
- Depuis plus de 10 ans, des collectes des plastiques agricoles sont organisées par les communautés de communes. Les tonnages récoltés sont en hausse depuis 2002. Une étude est en cours pour étendre ces collectes aux pneus d'engins agricoles.

#### *11.8.6. Projets d'initiatives privées*

---

- **Chaufferies bois collectives privées** : on dénombre de nombreuses chaufferies bois collectives privées, notamment dans les communes suivantes : Bessenay (alimente 2 habitations), Brignais, Bully (mise en place par un agriculteur et alimente une maison, 3 appartements, une laiterie et une fromagerie), Courzieu (dont une copropriété), Messimy, Montagny, Pollionnay, Rontalon, Sain-Bel, St-Jean-de-Touslas, Savigny, Thurins ou encore Yzeron et St-Andéol-le-Château (Uniferme).

- **Projet d'un éco-habitat participatif à Grézieu-la-Varenne** : porté par une association nommée ADEHP (Association Développement Eco-Habitat Participatif), un projet d'habitat groupé participatif est actuellement en cours de construction sur la commune de Grézieu-la-Varenne.

Ce projet d'éco-habitat vise à utiliser les nouvelles technologies de construction, respectueuses de l'environnement, et à construire à un prix permettant une mixité sociale. Ainsi, douze familles participent à ce projet d'habitat groupé, réalisé en ossature bois avec une très forte isolation de l'enveloppe afin d'atteindre une basse consommation d'énergie. L'utilisation de matériaux bio-sourcés et d'énergies renouvelables a été favorisée dans ce projet : laine de bois, ouate de cellulose, chaudière collective au bois granulés.

Le souhait de l'ADEHP est d'être une plateforme d'information et de formation à l'éco-construction à destination des professionnels ou particuliers. L'ADEHP a créé des partenariats avec des architectes, divers professionnels du bâtiment mais aussi des associations telles que le Parc Eco-habitat et l'association Oikos, etc.

- **Maison des Jeunes et de la Culture** : plusieurs MJC du territoire ont décidé de travailler ensemble sur la thématique développement durable et ont ainsi monté un groupe de travail. Un plan d'actions a été établi : achats groupés et choix de produits éco-responsables, projets d'élaboration d'une charte commune, mise en place d'animations de sensibilisation dans chacune des MJC lors de la semaine du Développement Durable, etc. De plus, elles ont souhaité bénéficier des formations sur l'organisation d'un éco-événement proposées par HESPUL, ce qui a donné lieu à deux sessions de formation sur ce sujet.

- **Eco-consommation** : si les collectivités mettent en place des actions favorisant les produits locaux de saison, des projets d'initiative privée voient également le jour : ainsi, les agriculteurs du territoire fournissent leurs produits notamment au restaurant d'entreprise des Laboratoires Boiron. D'autres actions de type AMAP, points de vente collectif ou encore drive fermier se sont concrétisées, comme par exemple « les Paniers des Vallons » créés en 2010 et qui distribuent sur deux lieux distincts des paniers de produits locaux à ses adhérents.

### *II.8.7. Une action partenariale débouchant sur des actions concrètes : la structuration de la filière bois*

---

La forêt occupe 18% du territoire de l'Ouest Lyonnais, mais a la particularité d'être extrêmement morcelée : on dénombre 7 000 propriétaires sur le SOL. De ce fait, la forêt est largement sous exploitée alors qu'elle représente un potentiel de valorisation important : amélioration des peuplements, utilisation de l'énergie biomasse, apport économique aux propriétaires, développement de la filière bois locale, création d'emplois, amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ou encore préservation des paysages et de la biodiversité.

Pour valoriser au mieux le potentiel forestier de l'Ouest Lyonnais, le SOL a mis en place une animation forestière, en partenariat avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), le SIMOLY (Syndicat intercommunautaire des Monts du Lyonnais) et le soutien financier de la Région Rhône-Alpes.

Une technicienne du CRPF intervient sur les territoires de l'Ouest Lyonnais et des Monts du Lyonnais, pour initier une action de développement forestier du secteur.

Ces missions sont :

- caractériser la ressource forestière du territoire ;
- améliorer les conditions d'exploitation de la ressource bois ;
- sensibiliser et former les acteurs du territoire à une gestion durable des forêts ;
- accompagner l'émergence de nouveaux débouchés pour le bois.

Ceci a déjà permis des réalisations d'actions concrètes, comme :

- création d'une association de propriétaires forestiers pour gérer de manière concertée la forêt du secteur et lutter contre le morcellement forestier (chaque propriétaire restant bien propriétaire de sa forêt). Ce regroupement permettra également de faciliter l'exploitation en groupant des chantiers de travaux ou de coupes de bois (accès aux parcelles réfléchis à plusieurs, surface de travaux plus importante intéressant plus facilement des entreprises) ;
- conseils techniques des propriétaires en forêt ;
- réunions de formation à destination des propriétaires forestiers sur plusieurs thématiques (balivage des taillis feuillus, éclaircie des plantations résineuses, choix des essences à planter, santé des forêts...).



## III. L'Ouest Lyonnais, un territoire à énergie positive en devenir

---

### III.1. Un bilan énergétique propre à un territoire dense périurbain

---

#### III.1.1. Périmètre de comptabilisation des consommations

---

Pour mettre en place une stratégie énergétique pertinente, il est préalablement nécessaire de faire un état des lieux du territoire, afin de connaître sa situation actuelle en termes de dépendance énergétique, de productions d'énergies et de dépenses énergétiques, mais également de recenser les initiatives existantes et les filières déjà en place.

Pour établir un premier bilan énergie et gaz à effet de serre du territoire, nous nous sommes appuyés sur les **données de l'OREGES** (Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône-Alpes).

Ces données sont comptabilisées selon une approche cadastrale. Cela signifie que le territoire d'étude (ici, il s'agit des 46 communes de l'Ouest Lyonnais), est découpé géographiquement à partir du périmètre administratif communal, et que les consommations d'énergie et les émissions de GES sont comptabilisées sur la commune où elles ont lieu : les consommations d'énergie des bâtiments résidentiels, tertiaires, agricoles, industriels, administratifs sont comptées sur la commune où le bâtiment est implanté.

#### III.1.2. Etat des lieux énergétique - principaux constats

---

##### **CHIFFRES CLES EN 2012**

**Consommation totale d'énergie de l'Ouest Lyonnais : 2 100 GWh/an**

**Consommation d'un habitant de l'Ouest Lyonnais : 17,5 MWh/hab (pour une population de 120 000 habitants), soit -35% que la moyenne rhônalpine.**

**Energies renouvelables : 9% de la consommation locale d'énergie est assurée par des énergies renouvelables (dont 97% chaleur et 3% électricité renouvelables).**

##### ➤ **Production d'énergie d'origine renouvelable**

Les sources renouvelables locales représentent **9% de l'énergie consommée** sur le territoire de l'Ouest Lyonnais. La principale source utilisée est le bois.

*NOTA : L'extrait du PCET élaboré en 2012 présentant l'état des lieux détaillé des ENR sur le territoire est joint en annexe.*

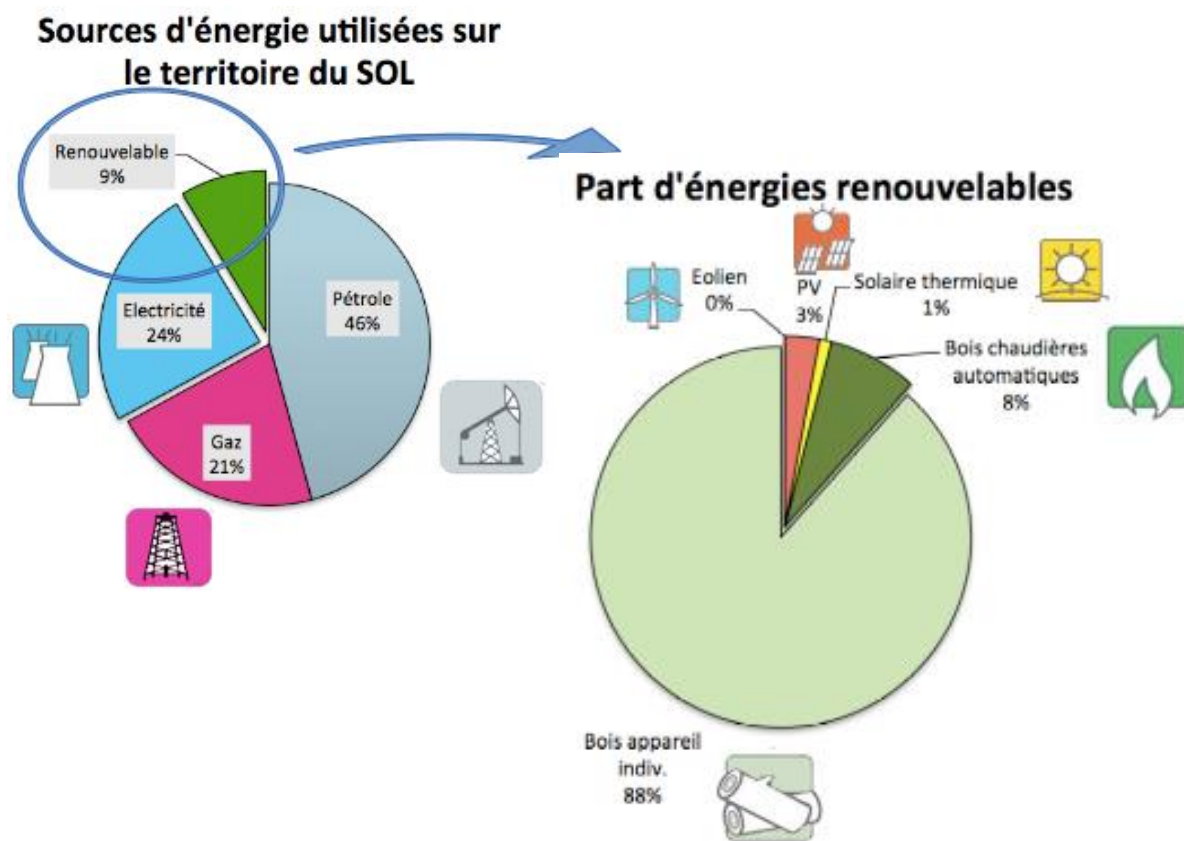


Figure 1 : Les énergies renouvelables dans l'Ouest Lyonnais. Source : modélisation Hespul d'après OREGES

Néanmoins, la production actuelle en énergie renouvelable semble sous-estimée, étant donné que les recensements existants datent de 2012 et ne sont pas exhaustifs, notamment pour les petites installations de chaleur (poêles bois, solaire thermique).

#### ➤ Consommations énergétiques globales

Depuis 2000, la tendance historique de hausse des consommations s'est interrompue pour passer à une légère diminution d'environ 0,3%/an. **L'atteinte du scénario TEPOS nécessite de réduire la consommation de 1,5 %/an.**

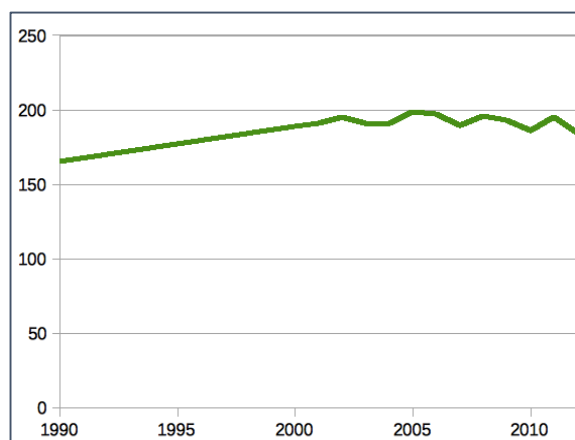
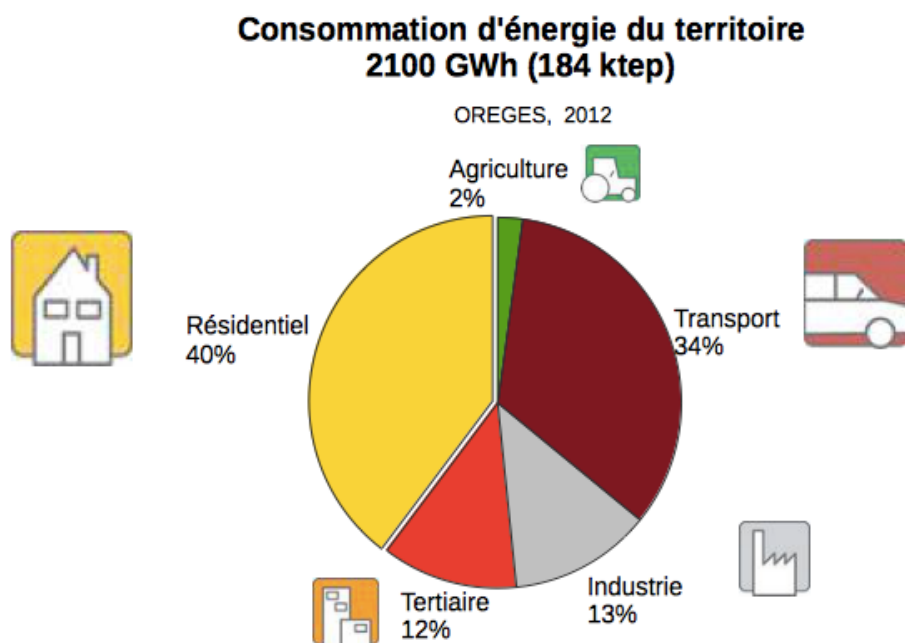


Figure 2 : Consommation d'énergie finale dans l'Ouest Lyonnais (ktep/an)

La répartition par domaine des consommations énergétiques met en avant le poids important du **résidentiel** (40%) mais également du **secteur transport** (34%) sur le territoire de l'Ouest Lyonnais. Cette répartition est différente de ce qu'on observe sur le territoire régional où le poids des secteurs transport et résidentiel est moins élevé, mais avec un poids plus important du secteur industriel. Ceci s'explique par la moindre industrialisation du territoire de l'Ouest Lyonnais par rapport à la moyenne régionale.



**Figure 3 : Consommation d'énergie du territoire en 2012. Source : modélisation Hespul d'après OREGES, 2012**

➤ **Usage de l'énergie : résidentiel**

Le bâti sur le territoire de l'Ouest Lyonnais est majoritairement individuel : environ 75% des ménages sont en logement individuel (maisons), 70% des logements datent d'avant 1990 et sont très probablement à rénover thermiquement (source : INSEE, 2012).

Au niveau des sources d'énergie, l'électricité représente plus d'un tiers des consommations d'énergie du secteur résidentiel. Elle répond aux besoins de plusieurs usages : le chauffage, en base ou en appoint, et l'électricité spécifique (multimédia, électroménager, etc.). Le bois, le fioul et le gaz assurent chacun près de 20% des consommations d'énergie pour le chauffage des bâtiments.

➤ **Usage de l'énergie : déplacements**

Les actifs résidant dans l'Ouest Lyonnais travaillent principalement dans une commune autre que leur commune de résidence (82%) et le principal moyen de transport pour se rendre au travail est la voiture (83%) (Source : Insee, 2012).

La très grande majorité des déplacements des résidents se font vers l'extérieur de leur communauté de communes, et pour l'essentiel vers la Métropole de Lyon.

La répartition par territoire des émissions liées aux déplacements de personnes fait apparaître des émissions élevées sur le territoire de la COPAMO, suivie par la CCPA en 2<sup>ème</sup> position.

La CCVG se distingue par des émissions plus faibles liées à la mobilité, grâce notamment à sa position géographique proche de Lyon, sa petite taille, un nombre d'emplois important sur son territoire

nécessitant moins de déplacements, et enfin une meilleure connexion que le reste de l'Ouest Lyonnais avec l'agglomération par le réseau de transports en commun.

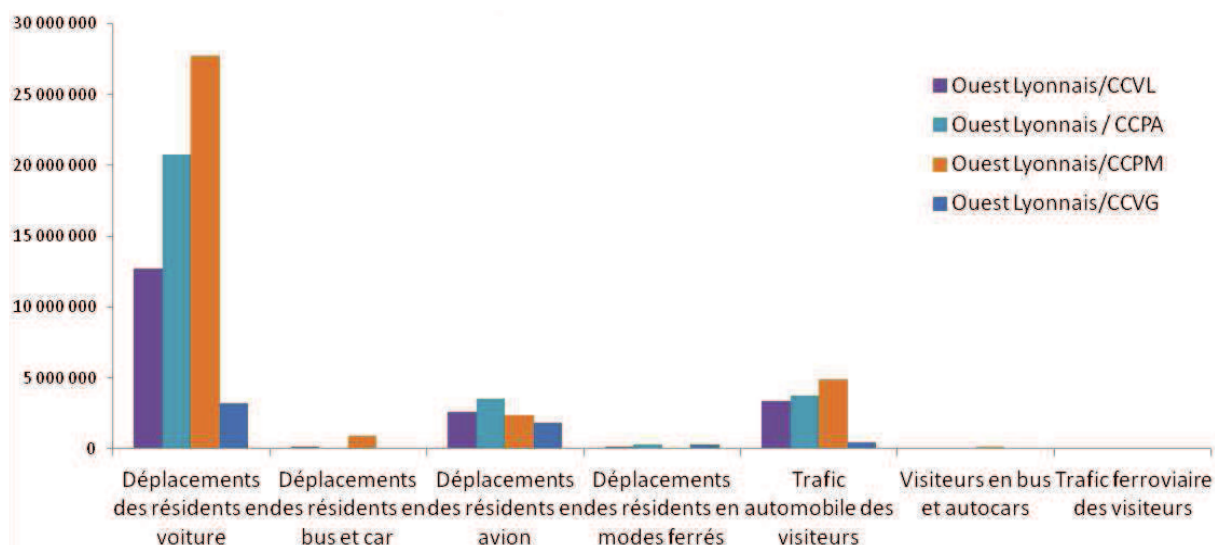


Figure 4 : Emissions en kg CO2e selon les modes de transports et les territoires. Source : PCET Ouest Lyonnais, 2012

#### ➤ Usage de l'énergie : activités économiques

Les consommations d'énergie dues aux activités économiques représentent un quart des consommations sur le territoire et sont réparties de manière équilibrée entre l'industrie (13%) et le tertiaire (12%). Le poids du secteur agricole est faible et représente seulement 2% des consommations énergétiques.

Nous avons étudié les données INSEE pour caractériser les activités sur le territoire. Les **38 800 emplois du territoire** (en 2012) sont répartis ainsi dans les différents secteurs économiques :

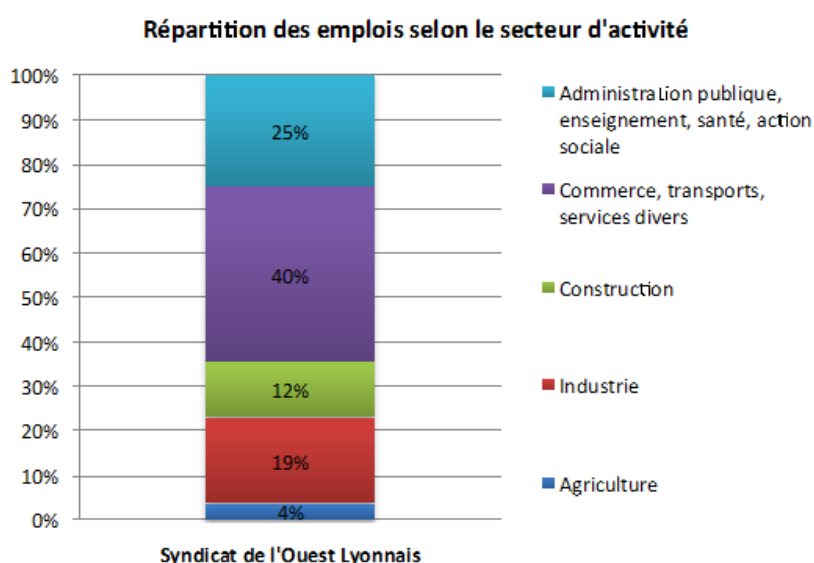


Figure 5 : Emplois selon le secteur d'activité en 2012. Source : modélisation AERE d'après INSEE

On constate que le tertiaire (les administrations, l'enseignement, la santé, ainsi que le commerce, le transport et la construction) est le principal secteur employeur.

L'industrie fournit, quant à elle, environ 20% des emplois du territoire.

➤ **La facture énergétique territoriale s'alourdit chaque année**

Les achats d'énergie tous secteurs et énergies confondus représentent plus de **200 millions d'euros/an** environ pour le territoire de l'Ouest Lyonnais. Malgré la baisse des consommations observée, cette facture s'est alourdie de 15% en 10 ans. Un ménage qui payait 900 € de fioul en 2004 en paie 1800 € en 2014.

Car le chauffage des bâtiments est la principale source de consommation d'énergie. Sans maîtrise de l'énergie, si la tendance observée depuis 10 ans perdure, cette charge pourrait dépasser les **300 millions d'euros/an** en 2025.

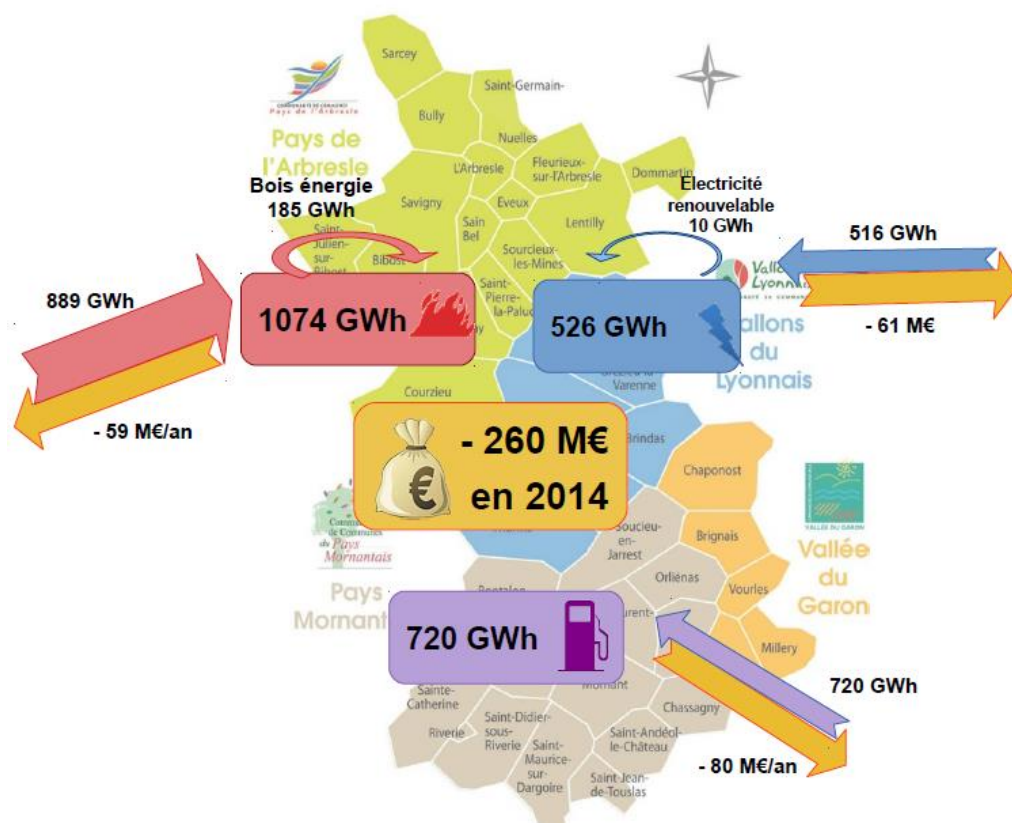


Figure 6 : Les achats d'énergie sur le territoire du SOL. Source : Hespul.

Ce diagramme est réalisé à partir d'une analyse de l'utilisation des différents vecteurs énergétiques par secteur (gaz, fioul, électricité...). En fonction des secteurs, un prix moyen de l'énergie a été fixé sur la base des données relevées par le ministère. Le total en € représente donc le prix de l'ensemble des importations d'énergie payé par les résidents du territoire (entreprises, particuliers, collectivités). Ces ordres de grandeur permettent d'illustrer le montant des factures énergétiques annuelles qui ne contribue pas à l'économie locale.

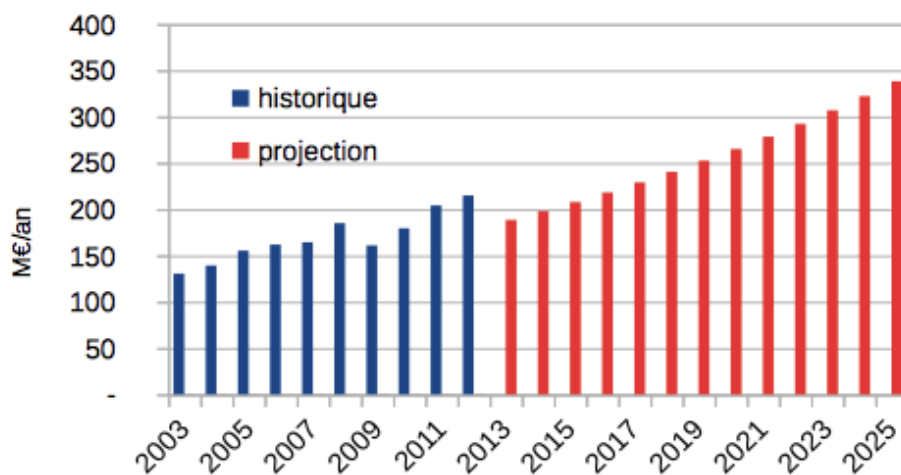


Figure 7 : Evolution de la facture énergétique sur le territoire. Source : Hespul

Ce graphique illustre l'évolution de la facture énergétique sur l'Ouest Lyonnais, si aucune action n'est réalisée en matière de maîtrise de l'énergie.

### III. 1.3. Le potentiel de développement des énergies renouvelables

La production comptée dans le potentiel des énergies renouvelables (EnR) est la **production locale**. Cela explique le faible gisement de bois énergie (estimé par Hespul à 62 GWh/an), alors que cette ressource est aujourd'hui consommée en quantité nettement plus importante mais provient d'autres régions.

Les potentiels EnR ne sont pas exploités au maximum théorique, des marges importantes de sécurité ont été prises en compte selon les filières :

- Massifs forestiers inexploitable ;
- Gisements de biodéchets trop diffus pour être collectés et envoyés en méthaniseur ;
- Hydraulique intégralement négligée du fait des contraintes environnementales actuelles liées à l'état des cours d'eau pollués ;
- ...

Les gisements EnR sont donnés bruts, avec une prise en compte très partielle des considérations économiques et législatives actuelles, en raison de leur fluctuation dans le temps. Il s'agit d'un gisement techniquement possible à atteindre.

Compte tenu de ces aspects, le calcul de potentiel, réalisé par Hespul pour cette candidature, met en évidence **un potentiel important de développement des filières renouvelables, notamment pour la filière photovoltaïque.**

➤ **Le photovoltaïque en toiture** présente le principal potentiel de production, conséquence de l'importante urbanisation du territoire. Le gisement photovoltaïque en toiture brut s'élève à 550 GWh/an, en supposant **30% des surfaces de toitures équipables.**

Le calcul du potentiel prend en compte les surfaces bâties susceptibles d'accueillir des panneaux en toiture, en tenant compte des pertes liées aux ombres des cheminées, des équipements de toitures, des orientations... N'ont pas été pris en compte d'autres potentiels, tels que les ombrières de parkings, les parcs au sol dans des friches...

Le marché du photovoltaïque évolue, permettant un développement à grande échelle de la technologie. Néanmoins, la baisse spectaculaire des coûts observée au cours des 10 dernières années (- 65%) laisse entrevoir un marché parfaitement mature à l'horizon 2020-2025. En attendant, il est nécessaire de se concentrer sur les projets les plus rentables, et d'optimiser les coûts en réalisant des gros volumes : achat groupé d'installations, mutualisation des études, aider par du temps d'animation et des études préalables à des développeurs...

➤ **La filière bois-énergie** a un rythme de développement compatible avec l'atteinte du potentiel maximum à un horizon de 30 ans. Sur la base de données du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et en intégrant les déchets issus des produits de construction, l'augmentation de 50% de la production de bois sur le territoire, pour un gisement total bois énergie de 62 GWh/an, est possible. Cette hypothèse ne tient pas compte de la ressource bois « hors du territoire ».

➤ Concernant **la méthanisation**, cette filière n'est pas aujourd'hui développée dans l'Ouest Lyonnais, et doit être fortement soutenue pour pouvoir démarrer. Les gisements sont non négligeables, entre 30 et 45 GWh/an de potentiel méthanisable net, toutes filières confondues (élevages, industrie agro-alimentaire, ordures ménagères résiduelles, boues, cultures intermédiaires à vocation énergétique). Ils permettraient de couvrir les consommations d'énergie de 3000 logements rénovés. La principale ressource à mobiliser est bien entendu agricole, mais d'autres filières seraient à mobiliser : boues d'épuration, tontes, déchets industriels, etc.

Le SOL pourrait jouer un rôle de facilitateur lors de la phase d'émergence des projets, en fournissant du temps d'animation, de communication, en réalisant les études préalables aux projets.

Le travail d'animation doit permettre dans un premier temps de repérer les porteurs de projets potentiels. Les études qui suivront permettront de proposer des scénarii d'implantation à privilégier, avec les différentes tailles de projets possibles (unité à la ferme ou unité collective)...

➤ **Les autres sources d'EnR** sont présentes aussi en quantités non négligeables, en particulier le solaire thermique, évalué à 35 GWh/an, en sachant que dans le tertiaire et l'industrie elles n'ont pas été prises en compte faute de données de terrain et qu'elles pourraient faire augmenter le potentiel de 25 à 40 %. Le gisement éolien est quant à lui évalué à 18 GWh/an. Seule l'hydro-électricité a été négligée au regard du faible potentiel technique et des contraintes environnementales sur ce territoire.

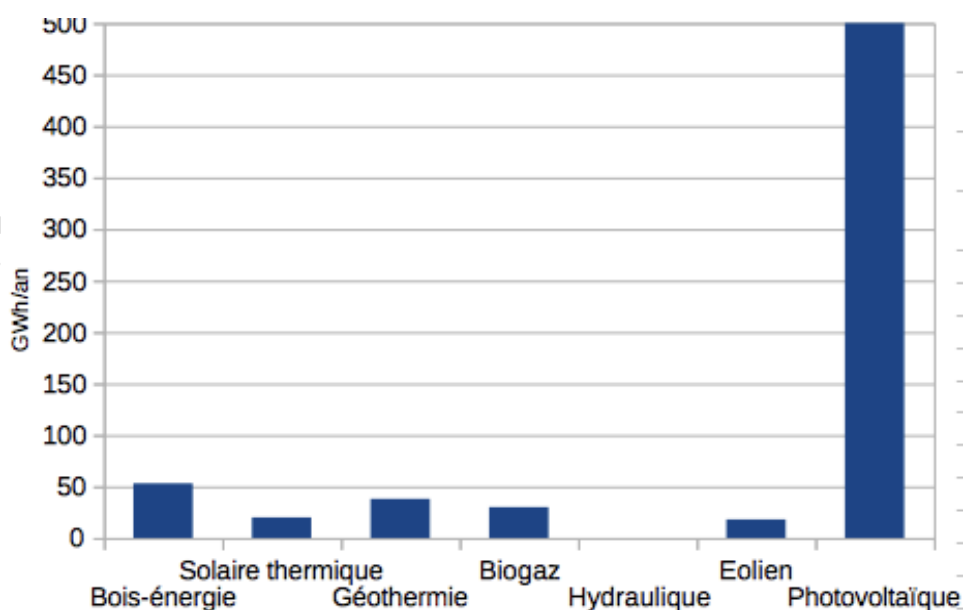


Figure 8 : Gisement potentiel d'EnR par filière. Source : Hespul.

### III.1.4. Le potentiel d'économie d'énergie

L'estimation du potentiel d'économie d'énergie reprend majoritairement les hypothèses élaborées dans le scénario négaWatt 2011, en particulier :

- Prise en compte d'un accroissement de la population de +10 % ;
- Prise en compte uniquement de technologies matures et répandues. Aucun système innovant sur lequel il n'y a pas suffisamment de retour d'expérience n'a été retenu ;
- Limitation de l'étalement urbain, réduction significative de la part de la maison individuelle dans la construction, stabilisation des phénomènes de décohabitation... ;
- Sobriété des usagers quant à leur consommation, même si de nouveaux usages apparaissent.

#### ➤ Economies d'énergie dans le bâtiment

La rénovation thermique du bâtiment constitue le principal enjeu du territoire en matière de réduction des consommations d'énergie. Il est envisageable de **réduire de 60 % la consommation moyenne des bâtiments**, et jusqu'à 80% pour les logements les plus énergivores.

Une priorité absolue doit être portée sur un programme de **rénovation de niveau basse consommation des logements**. L'Ouest Lyonnais devra mettre en place les outils et les moyens qui permettront d'accompagner techniquement et financièrement ces rénovations : communication, offre de conseil, partenariats financiers.

#### ➤ Economies d'énergie dans l'éclairage public

L'**éclairage public** constitue une source d'économie sur laquelle il est facile d'agir. La généralisation de l'extinction nocturne, déjà mise en œuvre dans plusieurs communes du territoire, permettra d'économiser près de 5 GWh/an (500 000 €/an) sur l'Ouest Lyonnais, soit l'équivalent de la production d'une éolienne de 2,5 MW de 80 m de haut.

#### ➤ Economies d'énergie dans le transport

Outre la substitution de combustibles fossiles par d'autres combustibles (biocarburant, vélos à assistance électrique...), le secteur des transports devra réaliser d'importantes **économies d'énergie : une diminution de 65% en 40 ans**. De nombreuses actions sont possibles : le report modal sur des modes « doux », le covoiturage, le télétravail, la densification de l'urbanisme autour des moyens de transport.

Les actions permettront aussi d'augmenter le taux moyen d'occupation des véhicules, qui est actuellement est de 1,44 et descend à 1,04 pour les déplacements domicile-travail.



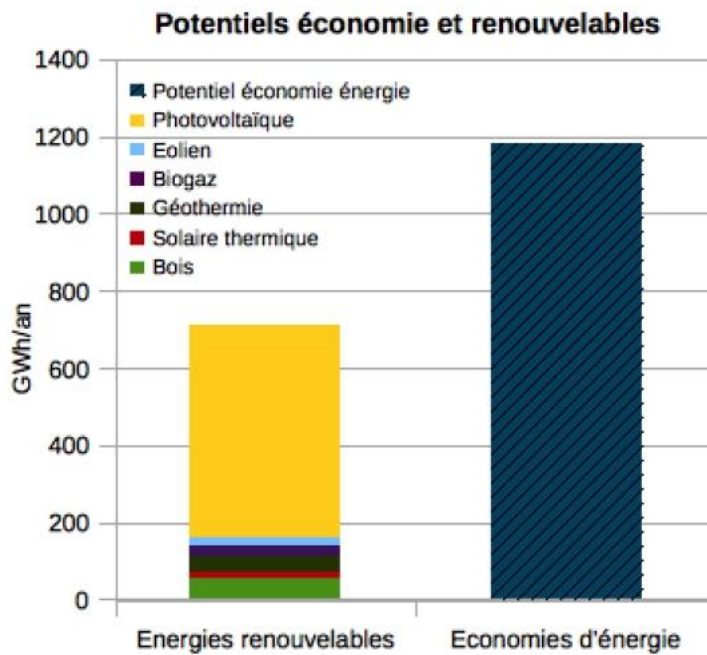


Figure 9 : Synthèse du potentiel d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable sur le territoire du SOL, source : Hespul








	Actuel Gwh/an	Gisement Gwh/an
 Bois-énergie	35	62
 Solaire thermique	2	35
 Géothermie	2	38
 Biogaz	0	30
 Hydraulique	0	0
 Eolien	0	18
 Photovoltaïque	6	550

Figure 10 : Développement actuel et potentiel de la production renouvelable sur le territoire de l'Ouest Lyonnais

## III.2. Une stratégie TEPOS pour un équilibre énergétique

Le territoire consomme **actuellement** 2 100 GWh d'énergie finale. Une première approche par ordre de grandeur met en évidence :

1 200 GWh de **gisement d'économie d'énergie**, à échéance 2050 ;

720 GWh de **potentiel pour le développement des énergies d'origine renouvelable**.

Le principal potentiel est celui des **économies d'énergie**. Il est possible de **diviser par 2 la consommation** du territoire à un horizon de 40 ans. Si ce potentiel d'économie d'énergie peut être mobilisé, l'équilibre entre production et consommation d'énergie pourrait être atteint sur la consommation de chaleur et d'électricité en 2050.

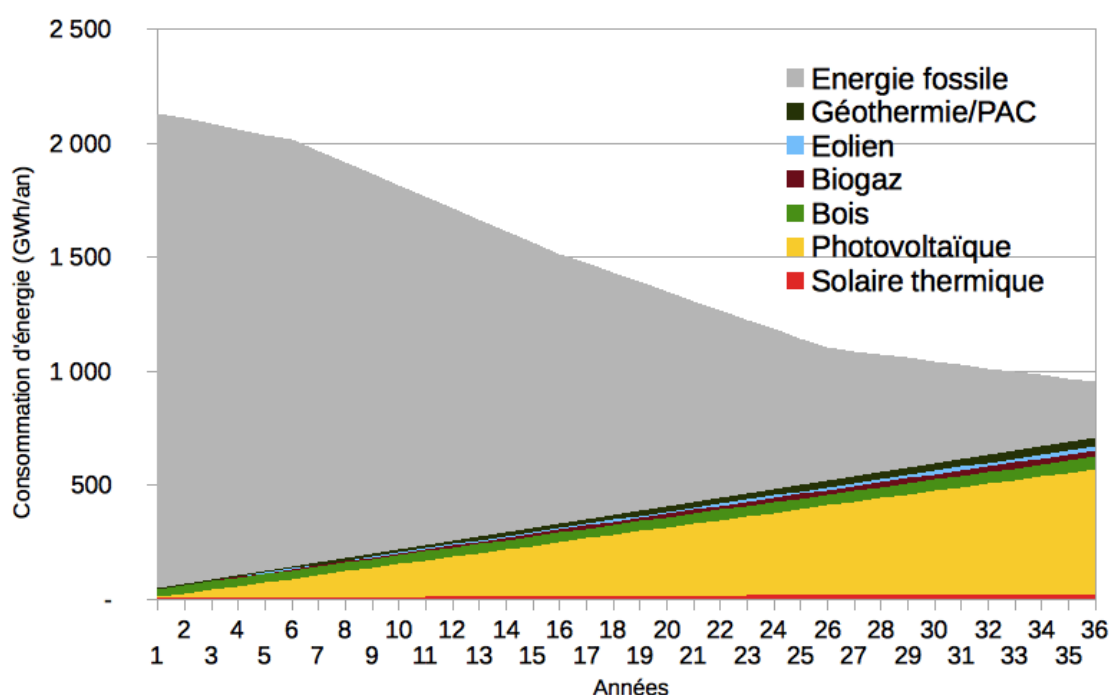


Figure 11 : Scénario TEPOS SOL, modélisation Hespul

Aux vues du bilan énergétique et du scénario TEPOS, le territoire a défini une stratégie énergétique territoriale, découpée en plusieurs axes d'interventions et déclinés en différents objectifs :

### Axe 1 : Améliorer significativement la performance énergétique des bâtiments

Objectif 1 : Faciliter la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés

Objectif 2 : Politique commune de l'habitat : intégrer les enjeux TEPOS dans les différents documents de planification

Objectif 3 : Accompagner la filière bâtiment dans ses évolutions

## **Axe 2 : Réduire les consommations d'énergie liées aux déplacements**

Objectif 4 : Développer l'éco-mobilité via la réalisation d'un schéma des déplacements

Objectif 5 : Développer les nouvelles pratiques de travail pour réduire les déplacements

Objectif 6 : Intégrer une stratégie de réduction des déplacements dans le développement urbanistique du territoire

## **Axe 3 : Intégrer l'approche énergétique dans la stratégie de développement économique du territoire**

Objectif 7 : Initier des démarches expérimentales en matière d'économie circulaire

Objectif 8 : Développer l'économie de proximité

Objectif 9 : Développer le tourisme sans voiture

Objectif 10 : Développer des zones d'activités économiques prenant en compte les enjeux TEPOS

## **Axe 4 : Intégrer les enjeux TEPOS dans le développement agricole du territoire**

Objectif 11 : Développer la consommation en produits locaux et les circuits courts ou intermédiaires

Objectif 12 : Développer l'agriculture biologique et les pratiques agro-écologiques

Objectif 13 : Préserver une agriculture de proximité et durable

## **Axe 5 : Produire des énergies renouvelables**

Objectif 14 : Développer la méthanisation

Objectif 15 : Accompagner des opérations exemplaires de collectifs citoyens (LEADER)

Objectif 16 : Développer la filière bois-énergie

Objectif 17 : Développer massivement le photovoltaïque

Objectif 18 : Créer une structure juridique pour porter des projets d'énergie renouvelable

## **Axe 6 : Sensibiliser et évaluer**

Objectif 19 : Sensibiliser et communiquer sur les enjeux TEPOS et plus particulièrement sur les économies d'énergie

Objectif 20 : Mettre en place une démarche d'évaluation

**Les enjeux du territoire montrent que l'accent doit être porté tout particulièrement sur la maîtrise de l'énergie, c'est pourquoi les axes 1 et 2 doivent être clairement prioritaires. De même, pour le volet production d'énergie renouvelable, l'axe 5 dont le développement du photovoltaïque doit également constituer un impératif.**

Toutefois, la logique TEPOS impliquant de mobiliser l'ensemble des gisements disponibles, les autres axes ne sont cependant pas à négliger. La **méthanisation** notamment, est un sujet sur lequel les élus, mais aussi des acteurs privés (les agriculteurs en particulier) aimeraient avancer rapidement pour connaître de manière plus précise les potentiels du territoire. Quant au **bois-énergie**, le travail

commencé entre le SOL et ses partenaires va se poursuivre dans le but de pouvoir exploiter au mieux la ressource sur l'Ouest Lyonnais.

A noter également, que **l'intégration de l'approche énergétique dans la stratégie d'aménagement** est bien traitée et prise en compte au sein des divers axes cités ci-dessus et représente un enjeu essentiel.

Un certain nombre d'actions contribuant à l'atteinte des objectifs du projet TEPOS sont déjà inscrites dans le CDDRA, LEADER, le PCET, le SCoT ou encore le PSADER-PENAP. C'est pourquoi à l'occasion de l'élaboration de cette candidature, nous avons repris ces actions en lien avec le projet TEPOS pour les inscrire dans les axes et objectifs ci-dessus. **Toutefois, le projet TEPOS impliquant une démarche bien plus ambitieuse, d'autres actions ne figurant pas dans ces démarches ont été ajoutées.**

**Ce plan d'actions permet ainsi d'une part, de mettre à plat les actions en lien avec TEPOS déjà engagées ou programmées et d'autre part, de mieux visualiser là où des efforts supplémentaires doivent être réalisés. Toutefois, ce plan d'actions sera amené à être précisé et complété suite au dépôt de la candidature.**

Certaines de ces actions sont en cours de réalisation ou s'apprêtent à être réalisées dans les mois à venir et sont donc inscrites dans le programme d'actions dites immédiates et sans regret.

### **III.3. Des actions « sans regret » pour des résultats immédiats**

---

Nous présentons ici les actions qui seront lancées dans l'année à venir. Elles seront reprises dans le plan d'actions général détaillé dans le chapitre suivant. Elles concourent évidemment à atteindre l'objectif TEPOS en 2050.

*NOTA: un tableau de synthèse des actions « sans regret » est disponible en annexe. Il indique notamment pour les actions chiffrables, le potentiel d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable, ainsi que les hypothèses de calcul. Le potentiel ainsi calculé s'élève dès la première année à 10 345 MWh/an soit 0,5% de la consommation d'énergie du territoire de l'Ouest Lyonnais.*

#### **1) Le Conseil en Energie Partagé**

Un technicien CEP sera recruté fin 2015 pour débiter ses missions début janvier 2016. Embauché par le SYDER, il travaillera à temps plein sur l'Ouest Lyonnais, auprès des communes qui ont souhaité bénéficier du service. Actuellement, une dizaine de communes ont exprimé leur souhait d'adhérer au service, ce qui représente environ 21 500 habitants.

Il aura pour mission de réaliser un bilan des consommations énergétiques du patrimoine des collectivités adhérentes (bâtiments publics, éclairage public, flotte de véhicules), des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'eau sur ce patrimoine. Il devra ensuite établir un programme d'actions pour réduire ces consommations et les émissions de GES et accompagner les élus dans sa mise en œuvre. Un travail de sensibilisation et d'accompagnement des communes en matière d'énergies renouvelables sera également fait. Il devra enfin, récupérer et valoriser les CEE des collectivités qui souhaiteront confier ces dossiers au SYDER mais également aider les communes dans leur recherche de financements.

Pour les communes qui avaient déjà fait réaliser un audit énergétique global, le technicien pourra se focaliser plus rapidement sur le programme d'actions.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Partenaires</b>
SYDER	CDDRA action 5.2 150 000 € sur 3 ans taux annuel dégressif : 50%, 40%, 30%	SOL, communautés de communes, communes adhérentes

## 2) Les Programmes d'Intérêt Général de la CCPA et de la COPAMO

### ➤ **PIG de la CCPA**

#### **Efficacité énergétique des logements :**

La CCPA a lancé son PIG en 2015, suite à l'adoption de son 2<sup>ème</sup> PLH en 2014. Parmi les quatre objectifs affichés dans ce PIG, l'un d'entre eux concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements (isolation, chauffage). Il vise les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants. La CCPA et l'ANAH financent le conseil aux particuliers et apportent des subventions pour les travaux. Sur 3 ans, les objectifs cibles de réhabilitation des logements sont 33 propriétaires bailleurs et 40 propriétaires occupants.

Sous condition de ressources et en fonction du projet, les propriétaires occupants et bailleurs peuvent bénéficier :

- Des subventions ANAH ;
- Des subventions de la CCPA ;
- De la prime Habiter Mieux ;
- De l'éco PTZ.

Les propriétaires occupants peuvent également bénéficier de crédit d'impôts et de préfinancement et/ou prêt à taux zéro de Procvivis.

Même si le taux de couverture est très variable selon les projets, le cumul de ces différentes aides peut couvrir jusqu'à 80 % du montant des travaux.

La CCPA dispose d'un budget de 200 000 € sur 3 ans pour le PIG.

A ce jour, 10 dossiers ont été engagés, dont 7 sur l'énergie.

#### **Animation à destination des copropriétés :**

Inscrite dans le cadre du PIG, cette action vise à aider les petites copropriétés à se structurer pour effectuer des opérations de réhabilitation thermique. Cela concerne les copropriétés les plus fragilisées, identifiées dans le diagnostic pré-PIG.

Pour cela, des ateliers d'information et de mobilisation des copropriétés et des partenaires seront mis en place d'ici la fin 2015 et porteront sur les thématiques suivantes :

- Les audits énergétiques globaux pour les copropriétés ;
- L'isolation thermique par l'extérieur ;
- Les contrats d'entretien et de maintenance.

Pour aider à mettre en place cette action, HESPUL est associée à SOLIHA.

### ➤ **PIG de la COPAMO**

S'inscrivant dans le cadre du PLH, le second PIG de la COPAMO, adopté en juin 2015, vise à améliorer l'habitat sur le Pays Mornantais. Il cible l'amélioration du parc privé et notamment l'aide à

l'amélioration énergétique des propriétaires bailleurs et à soutenir l'isolation thermique des logements des propriétaires occupants à revenus modestes. Cela se traduit par des aides financières et un accompagnement technique individualisé mais aussi un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subvention pour connaître les aides auxquelles les propriétaires bailleurs ou occupants peuvent prétendre.

Sur le parc locatif privé, les propriétaires bailleurs bénéficient d'une aide technique (visite d'un technicien et conseils personnalisés), des aides financières cumulables comme celles de la COPAMO (prime de 1 000 € à 3 000 €) et du soutien apporté par l'ANAH pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'isolation thermique du logement (prime de 1 600€/logement pour la réalisation de 2 travaux éligible au crédit d'impôt, dont au moins 1 d'une performance énergétique supérieure). Une enveloppe de 120 000 € est affectée à cette action sur la durée du PLH (hors animation du dispositif).

Sur le parc privé, dans le cadre du programme « Habiter mieux », les propriétaires occupants bénéficient également d'un panel d'aides :

- technique : conseils personnalisés, visite par un technicien/thermicien, préconisation de travaux personnalisée, diagnostic thermique avec évaluation des gains énergétiques si éligibilité aux aides de l'ANAH, accompagnement pour le montage des dossiers de demandes de subventions ;
- financière : prime versée par la COPAMO de 300 € (gain d'au moins 25 % sur la consommation conventionnelle énergie) à 500 € si d'autres critères énergétiques sont atteints, permettant un taux de subvention pour un ménage très modeste entre 84% (10 100 €) et 88% (10 500 €) sur la base de 12 000 € de travaux HT couvrant de 20 à 80 % du montant des travaux.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Le logement concerné doit être achevé depuis plus de 15 ans ;
- Les travaux prévus doivent entrer dans la nomenclature des travaux de l'ANAH ;
- Le projet de travaux bénéficie d'une aide de l'ANAH pour les propriétaires occupants ;
- Les travaux envisagés doivent améliorer d'au moins 25% la performance énergétique du logement (exprimée en kWhep/m<sup>2</sup>.an).

Le budget total de la COPAMO pour le PIG, pour les années 2016, 2017 et 2018 est de 454 050 €.

Portage	Subventions possibles	Partenaires
CCPA COPAMO		Anah, Procivis, Hespul, Soliha

### 3) Le schéma des déplacements

Le SOL a lancé mi-2015 la réalisation d'un schéma des déplacements sur l'ensemble de l'Ouest Lyonnais. Après la réalisation du diagnostic et l'élaboration de scénarios, l'étude devra proposer des actions concrètes pour améliorer la mobilité sur le territoire, avec un volet « éco-mobilité » important.

Ainsi, un plan d'actions sera établi et portera notamment sur le développement du covoiturage, le déploiement du vélo et de la marche à pied ou encore des transports en commun. L'objectif est bien,

d'une part, de faciliter la circulation sur le territoire, et d'autre part, de réduire l'utilisation de la voiture individuelle.

La CCVL s'apprête à réaliser une **étude complémentaire** à celle menée par le SOL, pour aller davantage dans le détail à l'échelle communale : cette étude se focalisera essentiellement sur le développement de l'éco-mobilité. Il sera proposé à chaque commune de la CCVL des propositions opérationnelles en termes d'aménagements de voies et d'outils de communication/sensibilisation à destination du grand public ou de publics identifiés.

<b>Portage</b>	<b>Subventions déjà mobilisées</b>	<b>Partenaires</b>
SOL	CDDRA et subventions ADEME déjà mobilisés : Subvention ADEME : 17 381 € Subvention CDDRA : 26 776 €	Communautés de communes, SMTAML, SYTRAL, Région Rhône-Alpes, Département du Rhône, DDT, DREAL, CCI, Conseil local de développement, syndicats mixtes porteurs de SCoT limitrophe

#### **4) Les visites Energie en entreprise**

Réalisées par la CMA en partenariat avec le SOL, des visites énergie sont proposées aux artisans et entreprises membres de la CMA. Elles sont destinées à sensibiliser puis à accompagner gratuitement les entreprises vers une meilleure gestion de leurs consommations énergétiques.

Elles consistent à :

- Étudier la facturation énergétique de l'entreprise ;
- Optimiser le type de contrat souscrit avec les fournisseurs d'énergie ;
- Dresser un état des lieux qualitatif et quantitatif des consommations énergétiques de l'entreprise, par poste ;
- Étudier les pratiques de l'entreprise dans sa gestion de l'énergie ;
- Proposer des préconisations dans le but d'optimiser l'utilisation de l'énergie de l'entreprise et d'en baisser les coûts ;
- Orienter, si besoin, vers des interlocuteurs spécialisés.

Le suivi se fait jusqu'à un an après.

À ce jour, 8 commerçants ou artisans ont pu bénéficier des visites énergie sur le territoire. Celles-ci sont amenées à se multiplier, puisque la CMA doit effectuer 15 visites par an.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Partenaires</b>
CMA		SOL, communautés de communes

#### **5) La 3<sup>ème</sup> rencontre des professionnels de l'alimentation de proximité**

Le SIMOLY et le SOL se sont engagés dans une action concrète afin de relocaliser et dynamiser l'économie alimentaire des Monts et Coteaux du Lyonnais, rapprocher l'offre et la demande en produits locaux pour permettre le développement des circuits de proximité et faire se rencontrer des

professionnels de l'alimentation de proximité. Ils organisent, avec l'appui de la Marque collective, une après-midi de mise en relation des professionnels de l'alimentation de proximité sous forme de rendez-vous rapides, personnalisés et prévus à l'avance permettant de créer des relations commerciales de proximité durables.

La troisième édition se déroulera en novembre 2015. L'année précédente, 70 acteurs ont participé à la rencontre (sur le territoire des Monts et Coteaux du Lyonnais).

Portage	Subventions possibles	Partenaires
Marque collective	LEADER 1.3 PSADER/PENAP 4.1	SOL, communautés de communes, SIMOLY

## 6) Les chaufferies bois collectives

3 chaufferies bois (plaquettes forestières) sont en cours d'installation dans 3 centres aquatiques du SOL :

- **CCVG** : la création d'un nouveau centre nautique a été l'occasion d'installer une chaufferie bois. Sa puissance sera de 450 kW. Son ouverture est prévue pour fin 2016 ;
- **COPAMO** : il s'agit également de la création d'un nouveau centre nautique. La puissance de la chaudière installée est de 320 kW et son ouverture a eu lieu en octobre 2015 ;
- **CCPA** : à l'occasion d'importants travaux réalisés sur le centre nautique, à la fois de rénovation de l'existant et d'extension, une chaufferie bois d'une puissance de 450 kW sera installée. Sa réouverture est prévue pour 2016.

Portage	Subventions possibles	Partenaires
CCVG COPAMO CCPA		

## 7) Les études pour l'émergence de projets d'énergie renouvelable

### ➤ Réalisation d'une étude de potentiel pour le développement de la méthanisation

Le SOL souhaite réaliser une étude lui permettant de connaître précisément ses potentiels en termes de méthanisation. L'étude devra intégrer une approche territoriale, identifiant le gisement de substrats organiques et les besoins territoriaux en termes d'énergie. Tous les types de gisements devront être étudiés.

Ainsi l'étude devra permettre au territoire de pouvoir faire un choix quant aux substrats mobilisables pour des projets, au devenir des digestats, aux possibilités de raccordement aux réseaux si injection de gaz ou production d'électricité, à la localisation possible avec l'identification de zones favorables.

Une deuxième étape sera la réalisation de scénarii. Ceux-ci seront ensuite comparés. Des éléments d'aide à la décision pour la recherche de maîtres d'ouvrage potentiels seront définis, ainsi que le ou les modes de portage de projets les plus adaptés.



**Cette étude viendra en complément de celle réalisée par la Région Rhône-Alpes : l'étude du SOL reprendra les données issues de l'étude régionale et les complètera si nécessaire, afin d'avoir plus de précisions à une échelle communale notamment pour les potentiels.**

A noter également que le contenu de cette étude portée par le SOL est donné ici à titre indicatif et pourra être modifiable notamment en fonction des données issues de l'étude régionale.

L'objectif est de démarrer l'étude au premier semestre 2016.

➤ **Réalisation d'une étude pour établir un plan d'actions permettant de développer le photovoltaïque**

Afin de développer massivement le photovoltaïque sur le territoire, qui reste très largement le principal potentiel d'énergie renouvelable, le SOL a besoin de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) permettant d'identifier et de définir les meilleurs moyens pour développer le photovoltaïque (achat groupé, investissement citoyen, investissement direct/indirect, etc).

Ainsi, l'AMO aura pour objectifs :

- d'aider à la mise en place d'une structure porteuse ;
- d'identifier un portefeuille de projets sur le patrimoine public et privé ;
- de réaliser des scénarii de portage selon les typologies de projet ;
- de réaliser des préféasibilités sur un ensemble de projets types ;
- éventuellement d'aller jusqu'à l'accompagnement de projets-travaux.

Ce travail pourra porter sur le patrimoine public et privé (industriel et tertiaire).

➤ **Réalisation d'une étude pour créer une structure juridique afin de porter un projet d'énergie renouvelable**

Cette étude a pour objectif d'aider les élus à choisir la structure juridique la plus appropriée (SCIC, SEM, etc) pour le territoire afin de porter un, voire plusieurs des projet(s) d'énergie renouvelable. Ainsi, elle devra inclure un volet technique (quels projets sont concernés, quels acteurs, quelles plus-value) et un volet juridique et organisationnel pour la création de la structure.

Portage	Subventions possibles	Partenaires
SOL, Fibois, CRPF	TEPOS ? LEADER 2.3 (pour méthanisation et photovoltaïque)	AMO, communautés de communes, Chambre d'agriculture, Rhône-Alpes Energie Environnement, ASLGF, HESPUL

**8) La poursuite du travail de structuration de la filière bois (travail mené avec le CRPF et en partenariat avec le SIMOLY, sur le territoire des Monts et Coteaux du Lyonnais)**

Le SOL souhaite développer une filière bois locale en associant l'ensemble des acteurs : de la mobilisation de la ressource, à l'approvisionnement des équipements en bois énergie, tout en développant la production de bois d'œuvre de qualité sur le territoire.

Une des actions concrètes réalisée a été l'aide à la **création d'une association de propriétaires privés**, l'ASLGF des Monts et Coteaux du Lyonnais, dans le but de gérer de manière concertée et durable la forêt du secteur et de lutter contre le morcellement forestier. Cette association permet également de faciliter l'exploitation en regroupant des chantiers de travaux ou de coupes de bois qui seront proposées de façon groupée aux prestataires locaux. A ce jour, l'ASLGF regroupe plus 110 propriétaires adhérents, soit l'équivalent de plus de 800 hectares.

Afin de pouvoir exploiter la ressource sur le territoire, il est nécessaire de prévoir des accès à la ressource, ce qui fait défaut actuellement sur un grand nombre de parcelles, mais aussi de prévoir son stockage. Pour cela, un **schéma de desserte** va être réalisé sur le territoire des Monts et Coteaux du Lyonnais, début 2016. Un plan de gestion sera également rédigé afin d'assurer une bonne gestion des forêts.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Partenaires</b>
SOL	LEADER PSADER 2.2	SIMOLY, CRPF, FIBOIS, Communautés de communes, communes, ASLGF

## 9) Les actions de sensibilisation

### ➤ Défi Familles à Energie Positive

Pour la deuxième année consécutive, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais recrute des familles pour participer au défi. L'objectif serait d'avoir au minimum une équipe par communauté de communes. L'année précédente (édition 2014-2015), 30 familles du territoire ont participé à l'évènement. L'équipe de la CCVL a terminé deuxième sur le podium dans la catégorie « petites équipes » en ayant réalisé 20 % d'économies d'énergie. Celle de la COPAMO a, quant à elle, réalisé 17 % d'économie, de même que les enseignants du collège de l'Arbresle. En moyenne, les participants ont réalisé 240 € d'économie (moyenne sur l'ensemble du Rhône).

Cela fait deux ans que le défi est porté par le SOL, mais la CCVG avait déjà eu l'occasion de faire la promotion du défi il y a quelques années, et la COPAMO soutient le défi depuis 2011, avec toujours une équipe très active.

### ➤ Climat dans vos assiettes

L'évènement se déroulera le 8 novembre 2015 ; il aura lieu pour la première fois sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, et plus exactement à la Maison Familiale et Rurale de l'Arbresle. Pour cela, HESPUL, qui porte l'action, a monté un partenariat spécifique d'une part avec la MFR, et d'autre part avec le SOL. En effet, cette action est l'occasion de sensibiliser la population sur l'impact de notre alimentation sur le climat, mais aussi de valoriser les producteurs du territoire. Ainsi, une communication a été mise en place de manière spécifique sur l'Ouest Lyonnais, afin de promouvoir et valoriser les productions locales.

Sur cinq équipes, deux d'entre elles sont composées d'habitants de l'Ouest Lyonnais.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Partenaires</b>
HESPUL		SOL, communautés de communes, MFR

## 10) L'économie de proximité

### ➤ Soutien à la Marque Collective « Le Lyonnais Monts et Coteaux »

La Marque Collective « Le Lyonnais Monts et Coteaux » est une association regroupant 120 professionnels (producteurs, commerçants, artisans,...) de l'ensemble du territoire Monts et Coteaux du Lyonnais.

Elle participe à la mise en réseau des producteurs et filières valorisant les produits locaux du territoire et assure la promotion des savoir-faire du territoire. Un des objectifs de la Marque collective est notamment de rapprocher l'offre et la demande afin de créer des circuits courts de proximité.

La Marque collective est cofinancée par les collectivités du territoire des Monts du lyonnais et de l'Ouest Lyonnais (initialement par les communautés de communes et depuis 2 ans par le SOL en ce qui concerne l'Ouest Lyonnais).

### ➤ Soutien à la fédération Cap à l'Ouest

Créée dans le but de préserver et développer le commerce de proximité des communes, la Fédération Cap à l'Ouest regroupe depuis 2007 huit unions commerciales de l'Ouest Lyonnais, soit 350 commerçants et permet de valoriser les activités commerciales locales et les savoir-faire pour lutter contre l'évasion commerciale.

Chaque année, Cap à l'Ouest réalise un certain nombre d'actions : site internet, actions de promotion, communication, événementiels, actions collectives, formations, etc.

Portage	Subventions possibles	Partenaires
Marque collective	LEADER 4.2 PSADER/PENAP 4.1	SIMOLY, SOL, communautés de communes, CMA
Cap à l'Ouest	CDDRA action 10.1 485 715 € à 50 % CDDRA action 10.4 60 000 € à 50 % Fisac	

## III.4. Un plan d'actions volontariste

Le plan qui suit présente les axes d'intervention identifiés comme étant prioritaires pour le territoire, déclinés en objectifs. Au sein de ceux-ci sont recensées les actions déjà initiées ou programmées dans le CDDRA, le programme LEADER, le SCOT, le PCET et le PSADER-PENAP.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet TEPOS, des nouvelles pistes d'action sont proposées, afin d'aller plus loin dans la démarche et ainsi de concourir à l'atteinte des objectifs fixés. Elles seront mises en œuvre après étude et concertation avec les acteurs du territoire. C'est lors de ce travail que les implications du projet TEPOS seront prises en compte, certaines sont déjà indiquées ci-dessous.

## Axe 1 : Améliorer significativement la performance énergétique des bâtiments

Au vu des enjeux énergétiques du territoire, cet axe est clairement prioritaire. La mobilisation des acteurs devra, en conséquence, être importante.

L'ensemble de ces actions sera suivi de manière privilégiée par la commission Energie-Climat du SOL.

### Objectif 1 : Faciliter la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés

- **Conseil en Energie Partagé** : voir actions immédiates sans regret
  
- **Appels à projet sur bâtiments publics pour rénovation globale**

Dans le cadre du CDDRA, 4 projets de réhabilitation globale pourront être subventionnés jusqu'à 30 000 € maximum par projet, en privilégiant un projet par territoire communautaire.

Cet appel à projets concerne la réhabilitation énergétique de bâtiments publics tels que les équipements sportifs, les équipements culturels ou de loisirs et les logements locatifs. Selon les critères d'éligibilité du CDDRA, sont exclus les bâtiments publics suivants : les écoles, les établissements d'enseignement, les bâtiments relevant des services publics (poste, gendarmerie, mairie et siège d'EPCI, bâtiments de services techniques, les lycées, collèges et hôpitaux).

Pour être éligibles, il est exigé de ces projets que :

- le bâtiment sur lequel porte la demande soit identifié comme prioritaire suite à une analyse préalable et/ou l'intervention du conseil en énergie partagé ;
- la collectivité s'engage à ce que le bâtiment évolue d'au moins deux classes énergétiques ou atteigne au moins la classe B au terme du programme de travaux ;
- les éco-matériaux et/ou la production d'énergies renouvelables soient privilégiés ;
- l'isolation thermique soit l'élément central des travaux faisant l'objet de la demande de subvention.

Il est à noter que la priorité sera donnée aux bâtiments publics démonstrateurs.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
Communes, communautés de communes	CDDRA action 5.1 4 projets 100 000 € à 30 %	Court-terme : 2015-2016	SOL, HESPUL

- **Programmes d'Intérêt Général de la CCPA et de la COPAMO** : voir actions immédiates sans regret
  
- **Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé**

Le territoire a bien conscience que la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique constitue aujourd'hui pour les collectivités un des principaux moyens d'actions pour faciliter et massifier la rénovation énergétique des bâtiments de son territoire. Le dispositif de plateforme tel qu'il est envisagé aujourd'hui par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes a pour but d'agir sur différents fronts : l'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation, la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et la mobilisation des acteurs financiers.

Une réflexion a été initiée sur le sujet sur l'Ouest Lyonnais et se poursuivra de manière plus importante suite au dépôt de ce dossier. Le territoire réfléchit aujourd'hui notamment au meilleur moyen de déployer ce type de dispositif sur son territoire. Deux acteurs proches de l'Ouest Lyonnais sont à ce jour identifiés pour établir un éventuel partenariat : HESPUL et le Parc Eco Habitat des Monts du Lyonnais.

**Cette action constitue une priorité pour le territoire pour espérer atteindre l'objectif de 900 logements à rénover / an !**

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL	LEADER action 2.3	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018	Parc Eco Habitat et/ou Hespul, communautés de communes

## **Objectif 2 : Politique commune de l'habitat : intégrer les enjeux TEPOS dans les différents documents de planification**

### ➤ Programme Local de l'Habitat (PLH)

Chaque communauté de communes de l'Ouest Lyonnais a élaboré son programme local de l'habitat. L'une en est même à son troisième programme. Les enjeux d'habitat sont donc pris en compte depuis plusieurs années. L'un des axes de ces PLH est la lutte contre la précarité énergétique dans les logements privés. La CCPA et la COPAMO sont même allées plus loin en mettant en œuvre des programmes d'intérêt général.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
Communautés de communes		Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	SOL, communes, DDT69, bailleurs sociaux

### ➤ Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Les enjeux de développement durable sont largement pris en compte dans les documents de planification locaux. Cette prise en compte, initiée par les lois dites Grenelle, concerne un large champ des thématiques : mobilité, performance énergétique des bâtiments, préservation de la trame verte et bleue. L'ensemble des PLU n'est pas encore grenellisé, mais tous devront l'être dans les années futures.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
Communes		Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	SOL, communautés de communes, DDT69, bureaux d'études

➤ **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**

Le SCoT de l'Ouest Lyonnais, approuvé en février 2011, n'est pas un SCoT Grenelle. Si les enjeux de développement durable sont tout de même largement développés dans le document actuellement opposable, des éléments ne sont pas pris en compte, notamment l'évaluation du SCoT sous l'angle des GES ou encore le chrono-aménagement. La révision du SCoT sera l'occasion de le grenelliser et d'intégrer les objectifs TEPOS.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL		Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	communautés de communes, communes, DDT69, DREAL, AMO révision du SCoT

**Objectif 3 : Accompagner la filière bâtiment dans ses évolutions**

➤ **Formation expérimentale sur l'éco-rénovation/écoconstruction**

Un groupe projet a été mis en place en 2014 afin de créer et d'expérimenter une formation « rénovation énergétique du bâti individuel et pavillonnaire » pour répondre aux besoins des entreprises.

Ce groupe projet regroupe plusieurs partenaires : les Maisons de l'emploi et de la formation du Beaujolais et de Lyon, Techlid (porteur du CTEF), Pôle Emploi, Oïkos, les partenaires du secteur du bâtiment, le SOL et d'autres territoires du Rhône.

Cette formation, menée par Oïkos à destination d'une quinzaine de personnes (provenant de l'ensemble du Rhône), a pu être mise en place à l'automne 2015. Il s'agit d'une formation à la carte comprenant 14 modules et est accessible aux salariés en entreprise et aux demandeurs d'emploi.

Le SOL souhaite poursuivre sa participation à ce groupe projet. En effet, la suite du travail portera sur les conclusions et bilans de cette première session de formation expérimentale afin éventuellement de mettre en place d'autres sessions de formation.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL, MDEF de Lyon, Techlid, Pôle Emploi, Oïkos, partenaires du secteur du bâtiment...	CTEF	Court-terme : 2015-2016	SOL, MDEF de Lyon, Techlid, Pôle Emploi, Oïkos, partenaires du secteur du bâtiment...

➤ **Gestion Territoriale des Emplois et Compétences pour le « bâtiment durable »**

En parallèle de cette formation expérimentale, un autre groupe de travail est mené par plusieurs partenaires dont la plupart se retrouvent au sein des deux groupes projets : Maison de l'emploi et de la formation du Beaujolais, Techlid (porteur du CTEF), SOL et autres territoires du Rhône, Sud-Ouest Emploi, FIBOIS et partenaires du secteur du bâtiment.

Ce groupe projet porte sur la GTEC (Gestion Territoriale des Emplois et Compétences) concernant le « bâtiment durable » dont l'objectif est d'identifier les besoins des professionnels du bâtiment (en termes d'emplois et compétences) en vue d'établir un plan d'actions.

Pour cela, un diagnostic a été réalisé (basé sur des entretiens auprès d'une centaine d'entreprises sur les ZTEF de Rhône Ouest-Sud et du Beaujolais Elargi) permettant d'obtenir des informations sur l'activité existante et les perspectives, les besoins de montée en compétences des salariés, les freins à leur mise en œuvre, ou encore les besoins d'accompagnement exprimés par les chefs d'entreprise. Il s'agit également d'identifier l'offre de service existante, afin d'assurer le relais d'information auprès des entreprises et d'identifier les éventuelles actions complémentaires à mettre en œuvre. L'étape finale, qui se déroulera dès 2016, consistera à construire un plan d'actions partagé et territorialisé.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
SOL, MDEF Beaujolais, Techlid, FIBOIS, partenaires du secteur du bâtiment...	CDDRA action 9.2  80 000 € à 50%	Court-terme : 2015-2016	SOL, MDEF Beaujolais, Techlid, FIBOIS, Sud-Ouest Emploi, partenaires du secteur du bâtiment...

#### ➤ **Formation sur chantiers (appels à projets CDDRA)**

Dans le cadre du CDDRA (cf. objectif 1), des sessions de formation sur chantiers à destination des professionnels de bâtiment du territoire relatives aux nouvelles techniques de l'éco-rénovation sont programmées. Cette action se décline sous la forme d'appels à projet : 4 projets pourraient être subventionnés. Ce point est encore à affiner et à retravailler.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
SOL	CDDRA action 5.1	Court-terme : 2015-2016  Moyen-terme : 2017-2018	P arc Eco Habitat et/ou Hespul

#### ➤ **Développement d'une filière bois d'œuvre locale**

Le travail de structuration de la filière bois, mené par le CRPF en partenariat avec le SIMOLY et le SOL, a pour but de parvenir à optimiser l'exploitation des forêts des Monts et Coteaux à travers une gestion durable.

L'objectif est d'abord de produire du bois d'œuvre de qualité, qui a plus de valeur et demeure donc plus intéressant pour les propriétaires forestiers. Les chutes de ce bois serviront bien évidemment de bois énergie.

S'il reste de nombreux obstacles pour utiliser ce bois d'œuvre local directement comme matériau de construction des bâtiments du territoire, notamment du fait de l'impossibilité, à l'heure actuelle, que le bois produit localement, puisse être traité et vendu sans sortir du territoire, cet objectif n'en demeure pas moins important pour le territoire.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
collectivités, CRPF, privés	PSADER CDDRA action 10.2 100 000 € à 50 % LEADER action 2.2	Long-terme : 2019-2020	collectivités, CRPF, privés, FIBOIS

➤ **Partenariat avec le Parc Eco Habitat des Monts du Lyonnais**

Voisin de l'Ouest Lyonnais, le Parc Eco Habitat des Monts du Lyonnais est un partenaire naturel pour le territoire, notamment sur le volet performance énergétique des bâtiments. En 2014, des actions de formation et d'information à destination des élus et des artisans de l'Ouest Lyonnais avaient été réalisées par le Parc Eco Habitat. En 2015, une pause a été faite dans ce partenariat, en raison d'un calendrier très chargé et pour mieux préparer les actions communes pour 2016.

Ce partenariat 2016 sera affiné suite au dépôt de cette candidature, mais ce qui était envisagé par les deux structures concerne le déploiement, sur tout ou partie, du dispositif de plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé mis en place dans les Monts du Lyonnais et porté par le Parc Eco Habitat.

En effet, comme vu précédemment, le SOL est intéressé par la mise en place de ce type de dispositif sur son territoire. Il pourrait notamment être envisageable que le Parc Eco Habitat déploie une partie de ces actions sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL	pour la plateforme : LEADER action 2.3	Court-terme : 2015-2016	

➤ **Partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation**

La chargée de mission du SOL a eu à plusieurs reprises l'occasion de rencontrer la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon. A l'image du partenariat entre la MDEF et la Métropole de Lyon ayant abouti à des sessions de formation à destination des professionnels du bâtiment, un partenariat similaire pourrait naître avec l'Ouest Lyonnais.

Cette possibilité de partenariat s'inscrit également dans la réflexion que mène le territoire sur la formation des professionnels du bâtiment du territoire aux techniques de l'éco-construction et de l'éco-rénovation.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL		Court-terme : 2015-2016	

## [Axe 2 : Réduire les consommations d'énergie liées aux déplacements](#)

L'Ouest Lyonnais est fortement concerné par les déplacements en voiture individuelle. Cela nécessite donc un travail approfondi pour trouver des solutions à l'autosolisme.

L'ensemble de ces actions sera suivi de manière privilégiée par la commission Energie-Climat du SOL.



## **Objectif 4 : Développer l'éco-mobilité via la réalisation d'un schéma des déplacements**

Comme indiqué dans les actions sans regret, le SOL réalise actuellement un schéma des déplacements sur l'ensemble de son territoire. Cette étude devrait se terminer au deuxième semestre 2016 et aboutira à un plan d'actions pour améliorer la circulation dans son ensemble et proposer des solutions pour développer l'éco-mobilité. Elle servira également d'argumentaire auprès des AOT pour le développement des transports en commun.

Ainsi ces résultats aideront le SOL à établir une stratégie pour diminuer les consommations d'énergie liées aux déplacements.

Voici néanmoins des actions identifiées par le SOL sur lesquelles le territoire peut d'ores-et-déjà agir.

### ➤ **Intégrer la notion de chrono-aménagement dans la révision du SCoT**

Les lois dites Grenelle, comme la loi ALUR publiée en mars 2014, imposent aux SCoT d'intégrer la notion de chrono-aménagement dans les politiques d'aménagement : le principe est de lier localisation des zones de développement (habitat, économiques...) et temps d'accessibilité à ces zones. Cette notion nouvelle sera à prendre en compte dans la révision du SCoT.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
SOL		Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018	communautés de communes, communes, DDT69, DREAL, AMO révision du SCoT

### ➤ **Valoriser la plateforme de covoiturage**

Les communautés de communes du SOL ont déjà réalisé un travail de valorisation de la plateforme de covoiturage départementale. Toutefois aujourd'hui, ce travail s'essouffle. Le covoiturage représente pourtant une des solutions à développer sur l'Ouest Lyonnais pour réduire l'autosolisme. L'enjeu se situe principalement pour les trajets domicile-travail où la pratique du covoiturage est aujourd'hui très peu répandue.

Le SOL et les communautés de communes devront ainsi relancer cette dynamique en se tournant notamment vers des actions innovantes de communication et de sensibilisation sur le covoiturage, en partenariat avec le Département du Rhône (et prochainement la Région Rhône-Alpes car c'est elle qui reprendra la plateforme de covoiturage du Département).

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
collectivités		Court-terme : 2015-2016	Département du Rhône, Région Rhône-Alpes

### ➤ **Développer des formes innovantes d'éco-mobilité**

Les solutions actuelles d'éco-mobilité et leur promotion via de la communication et de la sensibilisation se révèlent bien souvent insuffisantes pour déclencher véritablement un changement

de comportement. Le SOL va donc devoir trouver des solutions innovantes pour massifier le recours aux alternatives à la voiture individuelle. Des projets innovants devront être étudiés.

On peut déjà citer le projet de développement novateur du co-voiturage de la société Ecov qui propose l'installation de panneaux lumineux annonçant au bord de la route la destination du covoitureur ainsi que le paiement par carte bancaire via un système de bornes. Le coût de ce type de projet restant toutefois très conséquent, des subventions devront être recherchées, notamment via le CDDRA.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
collectivités	CDDRA action 13.4 120 000 € à 40 %	Long-terme : 2019-2020	

### ➤ Développer la mobilité électrique

Le recours à la mobilité électrique comme alternative au pétrole est une des solutions aux questions de mobilité : installation de bornes, renouvellement des flottes de véhicules des collectivités, prêts de vélos à assistance électrique et subventions pour leur achat... Il est nécessaire de développer l'ensemble de ces actions pour répondre aux besoins des habitants. Le CDDRA pourra participer au financement de certains de ces projets.

Si un accent particulier est mis sur l'électrique (le développement du photovoltaïque pourra contribuer à alimenter ce besoin énergétique), le GNV n'est pas à négliger. Une réflexion sur cette énergie sera lancée.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
collectivités	CDDRA action 13.2 1 681 934 € à 30% CDDRA action 13.3 100 000 € à 40%	Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	

### ➤ Réalisation d'un réseau modes doux/actifs sur l'Ouest Lyonnais

Le développement des modes actifs ne peut se faire sans des aménagements adéquats offrant une meilleure accessibilité et plus de sécurité : pistes cyclables, cheminements piétons, parkings vélos, signalétiques, voies vertes, véloroutes...

A l'image de la CCVG qui a déjà réalisé un schéma modes doux et de la CCVL qui s'apprête à créer des liaisons douces entre ses communes, il est nécessaire que l'ensemble des communautés de communes se saisissent du sujet et puissent effectuer des aménagements.

Au-delà de ces aménagements, il est important de valoriser les pratiques telles que les pédibus. Plusieurs communes ont déjà créé des lignes, mais toutes ne fonctionnent pas à ce jour. C'est pourquoi un travail sera à réaliser pour identifier les freins au déploiement de cette pratique et les leviers pour y remédier.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
communautés de communes, communes	CDDRA action 13.2 1 681 934 € à 30%	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018	SOL

➤ **Etudier l'opportunité de plans de déplacements (PDIE, PDE, PDA, PDIA)**

L'Ouest Lyonnais connaît de nombreuses migrations pendulaires qui, aux heures de pointe, congestionnent le réseau routier. Conscients de cette problématique, les élus de l'Ouest Lyonnais souhaitent favoriser le développement de Plans de Déplacements Entreprises, ou plutôt Inter-entreprises du fait d'un secteur économique constitué de PME-PMI. L'échelle des zones d'activités semble pertinente pour étudier cette question.

Cette action pourra être étendue aux services publics, notamment sur le secteur de la santé bien représenté sur l'Ouest Lyonnais. Néanmoins, si les établissements de santé comptabilisent de nombreux emplois, les horaires des salariés (temps partiel, travail de nuit) pourraient complexifier la mise en œuvre d'un plan de déplacements.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
Entreprises ou administrations	CDDRA fiches 12 et 13	Long-terme : 2019-2020	SOL, communautés de communes, communes, clubs d'entreprises, CCI, CMA

**Objectif 5 : Développer les nouvelles pratiques de travail pour réduire les déplacements**

➤ **Développer le réseau en très haut débit : pour permettre le télétravail**

Le développement du télétravail permet de réduire l'utilisation des transports, mais nécessite pour cela l'accès au très haut débit. Pour le déploiement de cette technologie, un état des lieux est indispensable : certaines communautés de communes disposent déjà ou vont disposer d'un diagnostic, d'autres n'en sont pas pourvus. De plus, un approfondissement des besoins des entreprises et des collectivités notamment en termes d'investissements est incontournable. La sensibilisation et l'accompagnement des différents acteurs du territoire à l'usage du numérique sont aussi un passage obligé pour la réalisation de cette action.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
SOL, communautés de communes	CDDRA action 8.3 70 000 € à 50 % LEADER action 4.1	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018	clubs d'entreprises, CCI, CMA

➤ **Développer les espaces de « coworking »**

Ces lieux ont pour fondement de proposer des espaces mutualisés de travail, des systèmes de connexion internet à débit adapté ainsi qu'une animation garantissant la convivialité, l'échange, la créativité et les partenariats entre les membres. Ces locaux apportent une offre différenciée d'un centre d'affaire ou d'un hôtel d'entreprise par la modularité des espaces et par la spécificité d'une communauté de « coworkers ».

Il s'agit de créer 2 ou 3 de ces lieux sur l'Ouest Lyonnais à destination de créateurs d'entreprises, d'indépendants, de salariés travaillant à distance.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
communautés de communes	CDDRA action 8.4 300 000 € pour investissement (à 40%) et études (à 50%) 300 000 € pour fonctionnement à 40 % LEADER action 4.1	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	SOL, CCI, CMA, associations porteuses d'espaces de coworking

**Objectif 6 : Intégrer une stratégie de réduction des déplacements dans le développement urbanistique du territoire**

➤ **Développer le concept de village densifié (SCOT et décliné dans les PLU)**

Le concept de village densifié est un concept urbanistique, social, environnemental, paysager et patrimonial. Il tend à favoriser une urbanisation des courtes distances favorisant l'accessibilité et les déplacements doux dans la vie au quotidien en combinant mixité fonctionnelle.

Ce concept est la base du projet de territoire de l'Ouest Lyonnais. Etant retranscrit par des prescriptions dans le SCoT, ce concept est mis en œuvre obligatoirement dans les PLU lors de leur mise en compatibilité avec le SCoT de l'Ouest Lyonnais. Cela se traduit par le recentrage de l'habitat, des commerces et services, des équipements...en centre-bourg et par le développement des modes actifs, notamment par l'instauration d'outils d'urbanisme (emplacements réservés, orientations d'aménagement et de programmation...).

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL	Dans le cadre du SCOT et de la révision des PLU	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	communautés de communes, communes, DDT69, DREAL, AMO révision du SCoT

➤ **Conforter/développer les polarités qui sont déjà dotées de transports en commun**

Les communes de l'Ouest Lyonnais sont classées en 4 polarités pour mettre en œuvre le projet de territoire. Le développement de l'Ouest repose donc sur cette polarisation : les polarités bénéficiant de transports en commun (polarités 1 et 2) seront les plus à même d'accueillir un nombre élevé

d'habitants et d'emplois. Le développement des polarités 3 et 4 sera plus maîtrisé et des solutions de rabattements sur les transports en commun seront privilégiées.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL		Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	communautés de communes, communes, DDT69, DREAL, AMO révision du SCoT

➤ **Créer des zones d'activités économiques afin de développer les emplois locaux et réduire les trajets domicile-travail**

La volonté politique des élus de l'Ouest Lyonnais est de mettre en place une stratégie globale commune pour renforcer l'activité économique du territoire, notamment en créant environ 12 000 emplois supplémentaires d'ici 2020. L'objectif est d'atteindre un ratio emplois/actifs à 0,75 (contre 0,60 en 2006) dans le but de ne pas amplifier le double flux de migration domicile/travail vers l'agglomération lyonnaise et de mieux fixer les actifs sur le territoire.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
Communautés de communes	CDDRA action 11 1 453 000 € à 30%	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	SOL, communes, DDT69, CCI, CMA

➤ **Prendre en compte les transports en commun pour la création de nouvelles zones d'activités économiques**

L'accueil de ces nouveaux emplois peut se faire dans le diffus ou en zones d'activités économiques. Pour l'Ouest Lyonnais, une typologie et des principes d'implantation ont été définis dans le SCoT pour être repris ensuite dans les PLU. Outre le projet SMADEOR, pôle économique majeur de l'Ouest Rhodanien, l'Ouest Lyonnais compte :

1. Des parcs ou des zones d'activités structurantes, à rayonnement intercommunal

Il s'agit de pôles économiques repérables à l'échelle d'un territoire intercommunal, voire de l'Ouest Lyonnais, caractérisés par leur importance, leur accessibilité, leur visibilité et le type d'entreprises implantées (industrielles ou tertiaires). Du fait des flux de déplacements qu'elles génèrent, ces zones structurantes exigent une bonne desserte, par un axe de communication majeur et par les transports en commun.

Tout choix de création ou extension de zone structurante devra résulter d'un comparatif entre plusieurs sites afin de retenir notamment celui garantissant la meilleure desserte possible par les TC.

2. Des parcs ou des zones d'activités de proximité

Entités caractérisées par leur petite taille, leur vocation plutôt artisanale et tertiaire. Elles sont situées obligatoirement dans un environnement proche des bourgs communaux (2 km du noyau urbain central au maximum). Leur desserte et accessibilité par les modes actifs devront être recherchées. Du fait de leur taille réduite, elles ne nécessitent pas une desserte en TC optimisée.

3. Des hameaux d'entreprises

Ils rassemblent des entreprises de petite taille (artisanales, commerciales ou de services). Ils sont conçus, dans les documents d'urbanisme locaux sous forme de greffe par rapport aux bourgs concernés. Leur desserte et accessibilité par les modes doux seront obligatoirement recherchés.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
Communautés de communes		Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	SOL, communes, DDT69, CCI, CMA, AOT

### Axe 3 : Intégrer l'approche énergétique dans la stratégie de développement économique du territoire

Le tissu économique de l'Ouest Lyonnais doit être impliqué dans la démarche et prendre en compte l'approche énergétique pour conforter son dynamisme.

L'ensemble de ces actions seront suivies de manière privilégiée par la commission Economie, Emploi, Formation du SOL.

#### Objectif 7 : Initier des démarches expérimentales en matière d'économie circulaire

##### ➤ Etudier les gisements et les potentiels existants

Afin de favoriser l'économie circulaire, il est nécessaire de savoir où se situent les possibilités de développement de cette activité. Toutefois cette action n'a pas pour vocation à réaliser une étude globale de gisements, mais plutôt d'identifier 1 ou 2 projets d'économie circulaire (recyclerie, épicerie solidaire, etc) et d'initier progressivement un cercle vertueux afin de pouvoir éventuellement développer davantage de projets de ce type sur le territoire.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL, communautés de communes	LEADER action 3.3 CDDRA action 8.5	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018	CCI, CMA

##### ➤ Sensibiliser les acteurs économiques et notamment ceux de l'ESS

Sur les bases de l'étude sur l'ESS réalisée par le CLD en 2013 montrant notamment que 16% des emplois sur l'Ouest Lyonnais (contre 10% en Rhône-Alpes) sont liés à l'ESS, il est nécessaire de valoriser ce potentiel en sensibilisant et en lançant des projets exemplaires.

Un des moyens qui peut être utilisé notamment pour toucher les entreprises est de passer par les clubs d'entreprises.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL, communautés de communes	LEADER action 3.3 CDDRA action 10.3 93 183 € à 50 %	Moyen-terme : 2017-2018	CCI, CMA

➤ **Investir sur des projets expérimentaux de types réseaux de collecte, recyclerie, projets inter-entreprises**

Les investissements liés à la mise en place d'un projet de ce type pourront être subventionnés dans le cadre du programme LEADER, selon des critères d'éligibilité qui restent à définir.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
collectivités, privés	LEADER action 3.3	Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	SOL, CCI, CMA

➤ **Mettre en place une stratégie « environnementale et écologique » pour le secteur de l'industrie**

Il s'agit d'un sujet encore peu abordé par le territoire. Il sera ainsi nécessaire dans un second temps que celui-ci s'en saisisse et élabore une stratégie visant à développer et promouvoir une industrie plus vertueuse d'un point de vue écologique. Les sujets à aborder sont nombreux : ainsi, Il pourra s'agir de réutiliser les eaux usées, de valoriser les excédents de chaleur, de produire de l'énergie à partir de ressources renouvelables, de partager des équipements ou une flotte de véhicules, de mutualiser le traitement de déchets, etc.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
collectivités, entreprises, clubs d'entreprises	LEADER action 3.3	Long-terme : 2019-2020	SOL, CCI

**Objectif 8 : Développer l'économie de proximité**

➤ **Poursuivre le soutien apporté aux commerces et artisans de proximité via la fédération Cap à l'Ouest**

*Voir actions immédiates sans regret*

**Objectif 9 : Développer le tourisme sans voiture**

Une étude marketing et touristique menée actuellement conjointement avec les Monts du Lyonnais permettra d'aider le territoire des Monts et Coteaux à établir son positionnement touristique. Un des axes qui se dégagent déjà est le développement du tourisme sans voiture. Cela consisterait à établir des liaisons avec l'agglomération lyonnaise en transports en commun et à développer les aménagements pour les modes actifs.

Parallèlement à cette étude, quelques actions ont déjà émergé. Du fait d'une pratique VVT bien développée sur l'Ouest Lyonnais, la CCVL a balisé 500 kilomètres de pistes cyclables et a fait l'acquisition de vélos à assistance électrique qu'elle met à disposition du public via son Office de Tourisme.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL, communautés de communes	LEADER	Moyen-terme : 2017-2018	Offices du tourisme, acteurs du tourisme, SIMOLY

### **Objectif 10 : développer des zones d'activités économiques prenant en compte les enjeux TEPOS**

Le SCoT de l'Ouest Lyonnais prescrit que, lors d'aménagement de zones d'activités économiques, la qualité environnementale doit être prise en compte : efficacité énergétique des bâtiments, possibilité de réseaux de chaleur ou de froid, réduction des nuisances et de rejets dans l'environnement.

Toutefois, afin de répondre davantage aux enjeux TEPOS, il sera nécessaire également de prendre en compte dans ces zones d'activités économiques d'autres critères plus ambitieux, notamment en termes de production d'énergies renouvelables. La COPAMO a d'ailleurs déjà travaillé sur ces enjeux et envisage par exemple de développer l'énergie solaire à l'occasion de l'extension de la zone d'activités économiques des Platières.

Dans le cadre de la révision du SCoT, les élus devront réfléchir à intensifier les prescriptions relatives aux enjeux TEPOS dans le document d'orientations et d'objectifs de ce document de planification.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
Communautés de communes	CDDRA action 11 1 453 000 € à 30%	Long-terme : 2019-2020	SOL, communes, CCI, CMA, clubs d'entreprises, HESPUL

### **Axe 4 : Intégrer les enjeux TEPOS dans le développement agricole du territoire**

Activité économique à part entière, l'agriculture marque les paysages de l'Ouest Lyonnais. Les élus souhaitent soutenir les acteurs agricoles, notamment pour favoriser l'économie de proximité et la préservation de l'environnement, éléments incontournables du projet TEPOS.

L'ensemble de ces actions seront suivies de manière privilégiée par la commission Agriculture, Forêt, Environnement du SOL.

### **Objectif 11 : Développer la consommation en produits locaux et les circuits courts ou intermédiaires**

- **Poursuivre le soutien à la Marque Collective Le Lyonnais Monts et Coteaux**

*Voir actions immédiates sans regret*



➤ **La rencontre des professionnels de l'alimentation de proximité**

*Voir actions immédiates sans regret*

➤ **Développer des circuits courts de proximité (points de vente collectif, AMAP, drive fermier...)**

Grâce à une diversité de terroirs, le territoire de l'Ouest Lyonnais dispose d'une grande variété de productions et offre un panier "complet" de produits agricoles. La proximité de l'agglomération lyonnaise et plus globalement d'un bassin de consommation important à proximité représente de véritables opportunités de débouchés pour des consommateurs en demande de produits locaux de qualité. Afin de développer cette commercialisation de proximité, les producteurs s'organisent pour mettre en place des formes de commercialisation adaptées aux consommateurs et limitant les intermédiaires : les circuits courts de proximité.

Ainsi de nombreux projets de points de vente collectif (dont un bio), drive fermier et AMAP se sont développés sur le territoire ou en périphérie et ont pu être accompagnés par le SOL.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
Porteurs de projet privés (groupements d'agriculteurs, collectifs de citoyens...)	LEADER 1.3 PSADER/PENAP 4.2	Court-terme : 2015-2016	SOL, communautés de communes, communes, Marque collective, Chambre d'agriculture

➤ **Valoriser les produits locaux (ateliers de transformation, légumeries...)**

La qualité et la diversité des productions offre des opportunités de débouchés pour les producteurs du territoire mais afin de développer une véritable valeur ajoutée autour de ces produits agricoles, le développement d'outils structurants de transformation de proximité (atelier de découpe, légumerie, outils de valorisation locale du lait...) est nécessaire sur l'Ouest Lyonnais. Si certains équipements ont déjà émergé (atelier de découpe collectif), le besoin est exprimé par les agriculteurs sur d'autres équipements. Ces outils structurants permettent en effet aux producteurs d'élargir la gamme de produits commercialisés en valorisant des savoirs faire et de maîtriser toute la chaîne de transformation de leur produit.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
collectif d'agriculteurs, groupements, association avec les artisans...	LEADER 1.3 PSADER/PENAP 4.2	Court-terme : 2015-2016	SOL, communautés de communes, communes, Marque collective, Chambre d'agriculture

➤ **Favoriser un approvisionnement de proximité dans la restauration collective**

La restauration collective représente un enjeu important pour les consommateurs mais également pour les producteurs. Un accompagnement des producteurs du territoire est nécessaire afin qu'ils

s'organisent pour répondre efficacement aux spécificités de la restauration collective (marchés publics, conditionnement, régularité, coût...).

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
collectivités ou privés (agriculteurs...)	LEADER 1.3 PSADER/PENAP 4.1	Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	Marque collective, Chambre d'agriculture

➤ **Optimiser la logistique de collecte, livraison et distribution des produits agricoles locaux**

Si les circuits courts de proximité participent à limiter les flux de marchandises sur le territoire, il est indispensable de travailler sur la structuration de l'offre et une optimisation de la logistique alimentaire approvisionnant l'agglomération lyonnaise.

Une réflexion va être initiée en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Marque collective, et associant les metteurs en marchés de l'Ouest Lyonnais ou de sa périphérie qui assurent aujourd'hui des tournées de collecte sur le territoire et cherchent à optimiser leur logistique.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
porteurs de projet privés (Sicol, Bio Appro, Alterconso...)	LEADER 1.3 PSADER/PENAP 4.1	Moyen-terme : 2017-2018	SOL, communautés de communes, communes, Chambre d'agriculture

**Objectif 12 : Développer l'agriculture biologique et les pratiques agro-écologiques**

➤ **Projets Bio et Eau**

Une étude est menée sur la Vallée du Garon élargie (bassin versant aval du Garon) par l'ARDAB (Association Rhône Loire pour le Développement de l'Agriculture Biologique) pour identifier quels sont les freins et leviers pour la conversion en agriculture biologique. L'objectif est de parvenir à définir un plan d'actions permettant d'encourager un changement des pratiques agricoles et de développer l'agriculture biologique.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
ARDAB + collectivités	LEADER 1.2 PSADER/PENAP 4.4	Court-terme : 2015-2016	Chambre d'agriculture, associations environnementalistes

➤ **Accompagnement (animation/formation...) des agriculteurs vers des pratiques alternatives plus durables**

Porté par le SMAGGA (syndicat de rivière), un projet agro-environnemental et climatique a été validé en 2015 à l'échelle de plusieurs communautés de communes (CCVG, COPAMO et quelques

communes de la CCVL). Le PAEC du Garon est structuré autour des enjeux liés à l'eau et à la biodiversité. Il a notamment pour objectif de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture et de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SMAGGA, Arthropologia, profession agricole, CEN, Chambre d'Agriculture 69, collectivités...	LEADER 1.2 PSADER/PENAP 4.4	Court-terme : 2015-2016	Chambre d'agriculture, associations environnementalistes

#### ➤ **Projet luzerne**

Le projet « Luzerne séchée en grange » vise à travailler avec un collectif d'agriculteurs autour de la question de l'autonomie alimentaire des exploitations en faisant évoluer le système d'alimentation des troupeaux. Des diagnostics individuels des exploitations engagées dans le projet (une quinzaine sur l'Ouest Lyonnais) sont en cours ainsi que des formations techniques permettant d'appréhender l'introduction de la luzerne et sa production dans les systèmes d'exploitation existants.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
collectif d'agriculteurs + collectivités	LEADER 1.2 PSADER/PENAP 4.3 et 4.4	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018	Chambre d'agriculture

### **Objectif 13 : Préserver une agriculture de proximité et durable**

#### ➤ **Préservation du foncier agricole et naturel (PENAP)**

Validés définitivement en 2014 sur l'Ouest Lyonnais, les PENAP (périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) ont pour vocation de préserver sur le long terme les espaces agricoles et naturels de la périurbanisation et de limiter la spéculation sur ces terrains.

Etablis en lien avec le Département du Rhône, les collectivités locales (communes, communautés de communes, SOL) et les différents acteurs du territoire (agriculteurs, associations environnementales...), l'Ouest Lyonnais propose ainsi une véritable démarche de protection des espaces agricoles et environnementaux cohérents : une protection règlementaire avec un zonage à la parcelle et un plan d'actions en lien avec le PSADER.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
Département, SOL	LEADER 1.1 PSADER/PENAP 3.1	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	communautés de communes, communes, Chambre d'agriculture, association environnementalistes

➤ **Travailler sur la réorganisation agricole pour limiter les déplacements agricoles**

Les exploitations agricoles du territoire de l'Ouest Lyonnais, dans un contexte périurbain où l'accès au foncier peut être très concurrentiel, ont des distances de plus en plus importantes à parcourir pour exploiter des parcelles éloignées. Un travail a ainsi été initié autour de la circulation des engins agricoles et des expérimentations autour d'une réorganisation du foncier agricole pourraient être engagées avec des communes favorables.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
collectivités, profession agricole	LEADER 1.1 PSADER/PENAP 3.1	Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	Chambre d'agriculture, SAFER

➤ **Accompagner l'installation et la transmission en agriculture avec une animation (ADDEAR, Chambre d'Agriculture...) et des outils (espaces tests, cuvage collectif...)**

La préservation d'une dynamique agricole sur l'Ouest Lyonnais s'inscrit dans un renouvellement des exploitations fragilisées par un contexte périurbain. Afin de créer des conditions favorables à l'installation, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais développe notamment des partenariats avec la chambre d'agriculture du Rhône et l'ADDEAR pour proposer une animation sur le territoire depuis 2014. Les objectifs de ce partenariat sont de créer du lien entre les cédants et les repreneurs, d'accompagner les repreneurs dans leur projet d'installation et les cédants dans leur projet de transmission, de proposer des formes innovantes de mise en relation ou de forme d'installation mais également de favoriser la mise en place d'un dialogue territorial sur ce sujet.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
collectivités, ADDEAR, Chambre d'Agriculture, collectifs d'agriculteurs	LEADER 1.1 PSADER/PENAP 3.1	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018	

Une réflexion autour de la notion d'Espaces Test en Archipel a ainsi été initiée à l'échelle du Département depuis 2015 par l'ADDEAR et devrait être poursuivie en 2016 pour une déclinaison opérationnelle sur les territoires.

➤ **Préserver la ressource en eau et optimiser son utilisation en agriculture**

Face à la diversité des productions agricoles et à leur qualité, l'irrigation et l'adaptation sont garantes du maintien des exploitations sur l'Ouest Lyonnais. De ce fait, il est essentiel de maintenir des équipements d'irrigation structurants qui permettent de répondre de manière optimisée aux besoins de l'agriculture. Cependant, afin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques du territoire, l'enjeu est d'accompagner les agriculteurs vers une évolution de leurs pratiques, un accompagnement devrait être initié à l'échelle de l'Ouest Lyonnais. L'aide à l'investissement (sondes tensiométriques...) et la formation ou les échanges de pratiques proposées, permettront, d'une part, de réduire les consommations d'énergie, et d'autre part, d'encourager une gestion raisonnée de la ressource en eau. Le SMHAR (Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône) a d'ores et déjà engagé une étude prospective en lien avec ces différents enjeux. Les enjeux énergétiques de l'irrigation seront également analysés.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SMHAR	LEADER 1.3 PSADER/PENAP 2.1	Moyen-terme : 2017-2018	SOL, communautés de communes, Chambre d'agriculture, associations environnementalistes

**Axe 5 : Produire des énergies renouvelables**

En parallèle de la réduction des consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïque, est obligatoire pour atteindre les objectifs du projet TEPOS de l'Ouest Lyonnais. Cet axe constitue un enjeu majeur pour les acteurs locaux.

L'ensemble de ces actions sera suivi de manière privilégiée par la commission Energie-Climat du SOL.

**Objectif 14 : Développer la méthanisation**

➤ **Réalisation d'une étude de potentiels**

*Voir actions immédiates sans regret*

➤ **Animation pour identifier les porteurs de projets et les accompagner**

L'étude devra également identifier les porteurs de projets et comprendra une phase d'animation, réalisée conjointement par le prestataire et le territoire.

Le SOL a par ailleurs déjà commencé à informer et sensibiliser sur le sujet : une réunion à destination des élus de l'Ouest Lyonnais a été organisée en juillet 2015, en partenariat avec RAEE. Il est prévu d'en organiser une autre à destination des agriculteurs.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL, Chambre d'Agriculture	LEADER action 2.3	Court-terme : 2015-2016	communautés de communes, Rhône-Alpes Energie Environnement

➤ **Aide à l'investissement pour bâtiments publics, entreprises et agriculteurs (LEADER)**

Il pourra être possible, dans le cadre du programme LEADER, de financer une partie des investissements des projets d'installation de méthanisation.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
porteurs de projet privés, collectivités	LEADER action 2.3	Moyen-terme : 2017-2018	Chambre d'agriculture, Rhône-Alpes Energie Environnement

**Objectif 15 : Accompagner des opérations exemplaires de collectifs citoyens (LEADER)**

➤ **Animation et études**

A l'image des Centrales Villageoises initiées dans les PNR de Rhône-Alpes, l'investissement citoyen dans un projet d'énergie renouvelable apparaît de plus en plus comme une solution de financement alternative et présentant de multiples avantages. Outre la capacité d'investissement qui s'en trouve augmentée pour le financement d'un projet, la participation citoyenne est un bon moyen de donner du sens et de la légitimité à ces projets. De plus, cela contribue à sensibiliser la population aux enjeux de l'énergie.

Le SOL et ses partenaires pourront accompagner ce type de projet pour qu'ils puissent aboutir : cela pourra se concrétiser par de l'animation et par le financement d'études de faisabilité par exemple.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL	LEADER action 2.3	Moyen-terme : 2017-2018	Communautés de communes, communes

➤ **Aide à l'investissement**

Grâce aux financements LEADER, le SOL pourra également participer en partie au financement d'investissement pour l'installation de projets.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
porteurs de projet privés, collectivités	LEADER action 2.3	Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	

**Objectif 16 : Développer la filière bois-énergie**

➤ **Poursuivre la structuration des acteurs de la filière**

Voir actions immédiates sans regret

- **Organiser l'exploitation de la ressource en favorisant une gestion forestière durable : études + réalisations (ex : plateforme de stockage, plan de gestion, etc)**

Voir actions immédiates sans regret

- **Réalisation de chaufferies bois collectives et réseaux de chaleur**

Voir actions immédiates sans regret

Il sera nécessaire afin d'atteindre les objectifs TEPOS que davantage de chaufferies bois collectives et réseaux de chaleur se mettent en place.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
porteurs de projet privés, collectivités		Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	HESPUL

### **Objectif 17 : Développer massivement le photovoltaïque**

- **Accompagnement par un bureau d'études pour établir un plan d'actions**

Voir actions immédiates sans regret

- **Aide à l'investissement pour bâtiments publics, entreprises et agriculteurs (LEADER)**

Il pourra être possible, dans le cadre du programme LEADER, de financer une partie des investissements des projets d'installation de photovoltaïque.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
porteurs de projet privés, collectivités	LEADER action 2.3	Moyen-terme : 2017-2018	HESPUL

### **Objectif 18 : Créer une structure juridique pour porter des projets d'énergie renouvelable**

- **Etude juridique, technique et organisationnelle pour la création d'une structure locale d'investissement dans les énergies renouvelables**

Voir actions immédiates sans regret

## Axe 6 : Sensibiliser et évaluer

La mise en œuvre des axes précédents implique des actions de sensibilisation et de communication en direction des acteurs locaux, dont la population, afin qu'ils puissent comprendre et s'approprier les enjeux énergétiques et mettre en application des actions appropriées.

De même, l'évaluation des actions est bénéfique et essentielle pour la bonne mise en œuvre du projet.

L'ensemble de ces actions sera suivi de manière privilégiée par la commission Energie-Climat du SOL.

### **Objectif 19 : Sensibiliser et communiquer sur les enjeux TEPOS et plus particulièrement sur les économies d'énergie**

Il est indispensable, afin de faire partager les enjeux TEPOS et pour permettre la réussite des actions, de mettre en place une stratégie de sensibilisation et de communication à destination d'un public large et multiple : élus et techniciens, citoyens, scolaires et professionnels. L'enjeu est bien d'aboutir à un changement de comportement.

Les thématiques à aborder concernent principalement les économies d'énergie : performance énergétique des bâtiments, éco-gestes, éco-mobilité, consommation locale, etc. Toutefois le volet énergie renouvelable pourra faire l'objet d'une communication et d'une sensibilisation spécifiques, notamment en vue de redorer l'image du photovoltaïque par exemple.

L'intégration dans les marchés publics de critères de performance énergétique pourra faire l'objet d'une démarche de sensibilisation particulière à destination des collectivités (élus et techniciens).

Les moyens de communication et de sensibilisation à développer sont variés et peuvent différer d'un public cible à l'autre : visites de réalisations exemplaires, voyages d'études, réunions d'informations/conférences, réalisation de vidéos/plaquettes de communication, organisation d'un forum/temps d'animation et d'échanges, poursuite des visites énergies dans les entreprises, mise en place de temps de sensibilisation sur la thématique de l'énergie à destination des scolaires.

Les actions déjà menées telles que le défi Familles à Energie Positive, Climat dans notre assiette, ou encore le Challenge Mobilité font parties de cette stratégie de communication/sensibilisation.

<b>Portage</b>	<b>Subventions possibles</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>	<b>Partenaires</b>
Collectivités, partenaires (HESPUL, CMA, Parc Eco Habitat...)	CDDRA action 1.1 78 890 € à 50 % CDDRA action 1.2 30 000 € à 50 %	Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	

### **Objectif 20 : Mettre en place une démarche d'évaluation**

Dès le démarrage de la démarche et en cohérence avec les objectifs à atteindre, il est indispensable de définir et d'utiliser des indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et de comparer objectivement la situation en fin d'action, à celle prévue initialement. Ces



indicateurs seront proposés par la chargée de mission du SOL et validés par le Comité Energie-Climat du SOL.

L'évaluation de la démarche TEPOS est en effet indispensable pour rendre compte de ce qui est mené, comprendre, estimer et améliorer en continu les actions, apprécier la valeur de la politique menée, et enfin pour partager et mobiliser autour de la démarche.

Portage	Subventions possibles	Mise en œuvre de l'action	Partenaires
SOL		Court-terme : 2015-2016 Moyen-terme : 2017-2018 Long-terme : 2019-2020	communautés de communes, communes

### III.5. Quelques objectifs quantifiés

Suite au plan d'actions exposé ci-dessus, ce tableau permet de donner des équivalences en termes de réalisations concrètes.

Néanmoins, il faut intégrer que ces chiffres donnent une valeur moyenne à atteindre en rythme de croisière. Par exemple, sur la filière photovoltaïque, le marché actuel permet d'envisager de tels objectifs dans une dizaine d'années.

<b>Chaufferies bois publiques</b>	1 chaufferie bois de type Yzeron /an
<b>Méthanisation</b>	5 projets équivalents à méthamoly
<b>Photovoltaïque</b>	90 000 m <sup>2</sup> à installer par an
<b>Eolien</b>	1 petit projet à développer
<b>Habitat</b>	900 logements à rénover chaque année
<b>Mobilité alternative</b>	16% des employés de bureau réalisent 2 jours de télétravail par semaine

Pour la rénovation des logements, l'effort doit être porté sur la rénovation lourde (division par 4 des consommations des maisons) :

- Sur un parc de 33 000 **maisons**, 24 000 seraient à rénover intégralement : **700 rénovations/an**
- Sur un parc de 10 000 **appartements**, 6600 seraient à rénover intégralement : **190 rénovations/an**

Les communes et intercommunalités dans une logique de **rénovation du parc public** devront être en mesure de réaliser un **plan pluriannuel de rénovation de leurs bâtiments**. Le tableau ci-dessous indique ainsi le nombre de logements à rénover chaque année par communauté de communes.

Communauté de communes	Maisons	Appartements
CCVG	170	60
CCVL	150	30
CCPA	210	70
COPAMO	160	30

**Figure 12 : Nombre de logements à rénover chaque année, repartis par communauté de communes. Source : Hespul**

Concernant la mobilité, le développement du **covoiturage** s'il permet de passer à un taux d'occupation de 2 occupants par véhicule, permettrait de réaliser 37% de l'objectif. Ce serait également un gain de pouvoir d'achat de 500 €/an pour les ménages.

72% des déplacements sont réalisés en voiture et 60% font moins de 3 km. Ces courts trajets pourraient être reportés sur d'autres modes, tels que le vélo. La démocratisation du **vélo électrique** offre la perspective de réduire significativement l'usage de la voiture sur les courts trajets. Dans l'Ouest Lyonnais, le vélo représente 0,3% des déplacements réalisés contre 19% au Danemark (moyenne 1,5 km/j).

Le **télétravail** joue également un rôle non négligeable dans le bilan énergétique. On estime que si 16% des employés de bureau réalisaient 2 jours de télétravail par semaine, 15% de l'objectif serait réalisé.

### III.6. Gouvernance et méthodologie pour y parvenir

Souhaitant monter en puissance sur la thématique énergétique et climatique, ayant candidaté à l'appel à projet national TEPCV et souhaitant déposer une candidature au présent appel à projet TEPOS, le SOL a profité de ces occasions pour revoir intégralement la gouvernance liée à cette thématique.

Ainsi, un **Comité consultatif Energie-Climat** a été créé au SOL permettant de donner plus de poids à ce sujet et un système de désignation **d'un élu référent par communauté de communes** a été mis en place, afin que le lien et l'échange d'information (ascendante et descendante) se fasse du mieux possible entre le SOL et ces communautés de communes membres.

Le SOL dispose depuis novembre 2014 d'une **chargée de mission** dédiée à 0,8 ETP sur l'animation du PCET. Depuis octobre 2015, son poste a évolué pour être à temps-plein sur la thématique énergie.

De plus, l'ensemble de l'équipe du SOL est mise à contribution pour le projet TEPOS, en particulier pour les volets économie/économie de proximité, agriculture, forêt, environnement et urbanisme :

- 0,9 ETP sur l'animation et le suivi du PCET ;
- 0,7 ETP sur l'agriculture, forêt, environnement (animation PSADER-PENAP) ;
- 0,3 ETP sur l'économie de proximité, commerce et artisanat ;
- 1 ETP sur l'économie, tourisme, culture et animation LEADER et CDDRA ;
- 1 ETP sur l'urbanisme (SCOT, PLU, mobilité...);
- 0,3 ETP sur la structuration de la filière bois (employée par le CRPF).

Les agents du SOL travaillent bien évidemment de manière concertée. La chargée de mission Energie-Climat a notamment pour rôle de faire le lien entre les différents agents à propos du projet TEPOS.

A noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un technicien Conseil en Energie Partagé sera recruté par le SYDER pour travailler dans plusieurs communes du territoire : il sera bien évidemment en contact privilégié avec la chargée de mission Energie-Climat du SOL.

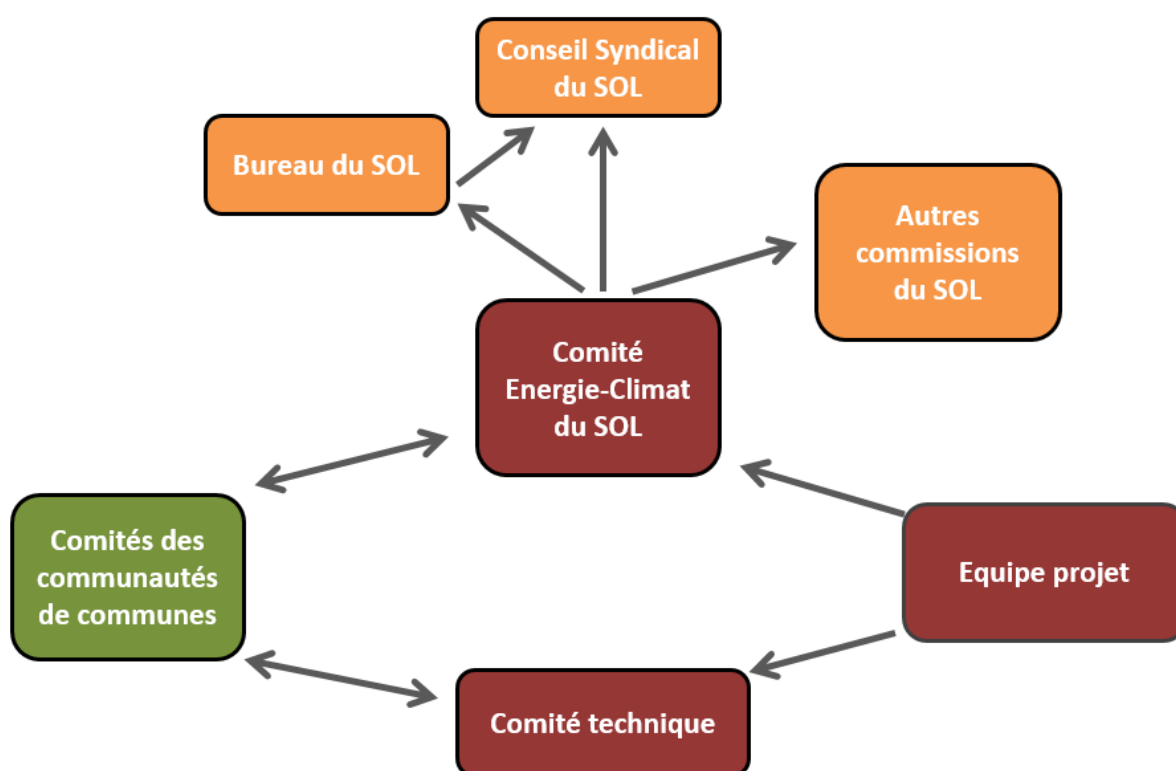
Enfin, **deux communautés de communes disposent de chargés de mission dédié au développement durable** : 0.3 ETP pour la CCPA, 0.25 ETP pour la COPAMO.

Le SOL a pour rôle d'impulser des dynamiques, de définir des stratégies de développement territoriales et de coordonner l'ensemble des actions, le portage des actions se faisant selon l'échelle la plus appropriée : les actions transversales seront portées par le SOL à une échelle Ouest Lyonnais, d'autres actions plus opérationnelles seront de la compétence des Communautés de communes et des communes. Le programme d'actions se réalisera dans un souci constant de coordination, d'efficacité et de subsidiarité dans le but d'aboutir à une réelle pertinence de l'action publique et à l'atteinte des objectifs TEPOS.

### *III.6.1. Instances de gouvernance*

---

## Gouvernance du projet TEPOS



Nom	Echelle	Membres	Rôle	Lien
Comité consultatif « Energie-Climat »	Ouest Lyonnais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 élu minimum de chaque commission thématique du SOL (tourisme, économie, culture, agriculture-forêt-environnement)</li> <li>• Conseillers communautaires des 4 communautés de communes, dont 1 référent désigné par communauté de communes</li> <li>• Elus communaux soit au total 3 élus CCPA, 5 élus CCVL, 4 élus COPAMO, 1 élu CCVG</li> <li>• 4 membres du Conseil Local de Développement</li> <li>• Partenaires institutionnels (ADEME, Région, DDT)</li> <li>• Représentants d'Hespul</li> <li>• Chargés de mission « Développement durable » des Communautés de Communes</li> <li>• Chargée de mission « Energie-Climat » au SOL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une stratégie énergétique et climatique commune</li> <li>• Réfléchir aux actions à faire émerger</li> <li>• Partager l'information et les expériences entre les différentes collectivités de l'Ouest Lyonnais (Communautés de Communes et Communes)</li> <li>• Suivre de la démarche TEPOS avec coordination des différentes actions</li> <li>• Suivre les actions portées par le SOL</li> </ul>	<p>Echanges d'information (remontants ou descendants) facilités car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élus du comité consultatif « Energie-Climat » du SOL sont membres de la commission thématique dans leur Communauté de Communes respective.</li> <li>• les chargés de mission « Développement durable » animent chacun la commission thématique de leur Communauté de Communes.</li> <li>• La chargée de mission « Energie-Climat » au SOL est sollicitée sur</li> </ul>

Commissions thématiques	Dans chaque Communauté de Communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillers communautaires</li> <li>• Elus communaux</li> <li>• Partenaires</li> <li>• Chargés de mission « Développement durable » de chaque Communauté de Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une stratégie énergétique et climatique à l'échelle communautaire</li> <li>• Réfléchir aux actions à faire émerger</li> <li>• Suivre la démarche TEPOS avec coordination des différentes actions</li> <li>• Suivre les actions TEPOS portées par les Communautés de Communes</li> </ul>	la démarche TEPOS lorsque les Communautés de Communes le jugent utile.
Comité technique	Ouest Lyonnais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargée de mission « Energie-Climat » au SOL</li> <li>• Chargés de mission « Développement durable » de chaque Communauté de Communes</li> </ul> <p><i>NB : la chargée de mission du SOL est mise à disposition de la CCVL à hauteur de 0.1 ETP. Son 0.9 ETP restant est dédié maintenant en totalité aux missions « Energie-Climat » au SOL</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer des réunions des comités consultatifs : propositions en termes de stratégies et d'actions</li> <li>• Faire émerger des actions</li> <li>• Echanger des informations entre les 4 collectivités et plus largement sur les actions TEPOS sur le territoire de l'Ouest Lyonnais</li> </ul>	L'ensemble des chargés de missions des Communautés de Communes est présent dans les différentes instances. Le suivi technique est donc poussé.

Equipe projet TEPOS	Ouest Lyonnais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du SOL : Daniel MALOSSE</li> <li>• Elus référents désignés par chaque Communauté de communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ghislaine DIDIER (COAPMO)</li> <li>- Jean-Pierre BAILLY (CCVG)</li> <li>- Mario SCARNA (CCVL)</li> <li>- Philippe GRIMONET (CCPA)</li> </ul> </li> <li>• Chargée de mission « Energie-Climat » au SOL</li> <li>• Chargés de mission « Développement durable » de chaque Communauté de Commune</li> </ul>	<p>Elaborer la candidature TEPOS à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation dans le détail du diagnostic de territoire, réalisé par HESPUL</li> <li>• Premiers choix sur la stratégie du territoire</li> <li>• Propositions d'actions</li> <li>• Suivi de la démarche TEPOS</li> </ul>	<p>L'ensemble des membres de l'équipe projet se retrouve dans les autres instances politiques et/ou techniques, d'où des échanges d'information (remontants ou descendants) là encore facilités.</p>
---------------------	----------------	---	---	--

### III.6.2. Des acteurs locaux à impliquer

---

#### ➤ Le Conseil Local de Développement (CLD)

Le CLD, dont l'animation est assurée par le SOL, est associé aux démarches portées par le SOL : CDDRA, LEADER, et aujourd'hui la démarche TEPOS.

Ainsi, plusieurs membres du CLD participent au Comité consultatif « Energie-Climat » du SOL et peuvent ainsi suivre le projet TEPOS. Par ailleurs, une présentation du projet a été faite en réunion plénière du CLD, ce qui été l'occasion d'échanger à ce sujet.

**Le CLD, vivement intéressé par les enjeux de la transition énergétique et notamment l'implication des citoyens sur ce sujet, souhaiterait organiser pour 2016 un évènement pour sensibiliser le grand public.**

L'idée serait ainsi d'organiser un forum, avec des intervenants, dont l'objectif serait de montrer des solutions concrètes de maîtrise de l'énergie pouvant être mises en place par les particuliers.

Un groupe de travail avec le CLD va se monter prochainement afin d'avancer sur le sujet.

#### ➤ Des partenariats à mobiliser

L'élaboration de cette candidature a été l'occasion d'identifier et de cibler les acteurs à mobiliser dans le cadre de ce projet de transition énergétique.

##### **Energie :**

- SYDER
- HESPUL
- Parc Eco Habitat des Monts du Lyonnais
- EDF, GrDF

- Groupement d'employeurs des Vallons du Lyonnais

##### **Agriculture :**

- Chambre d'agriculture du Rhône
- ARDAB
- ADDEAR

##### **Bâtiment :**

- CAPEB
- FFB

##### **Habitat :**

- OPAC du Rhône
- SEMCODA

##### **Economie :**

- CMA
- CCI
- Fédération Cap à l'Ouest (association regroupant 8 Unions de commerçants et d'artisans du territoire de l'Ouest Lyonnais)
- SOLEN et CEOL (clubs d'entreprises)
- Artisans Sud Beaujolais et GAOL (Groupement Artisanal Ouest Lyonnais)
- Laboratoires Boiron

##### **Forestiers :**

- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Monts et Coteaux du Lyonnais (ASLGF)

##### **Environnement :**

- SAGYRC (Syndicat de rivière)
- SMHAR (Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône)
- SMAGGA (Syndicat de rivière)
- Conservatoire des Espaces Naturels
- Fédération de chasse
- SITOM
- SYRIBT (Syndicat de rivière)

**Transports :**

- SYTRAL
- Syndicat mixte des transports de l'agglomération lyonnaise

**Santé :**

- Clinique de Vaugneray
- Maison de retraite Jean Villard
- Maison de retraite les Aurélias

**Associations :**

- Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais

- Marque Collective « Le Lyonnais Monts et Coteaux »

**Institutionnels :**

- Département
- ADEME
- DDT
- CEREMA
- DREAL
- Région Rhône-Alpes

**Territoires voisins :**

- Monts du Lyonnais
- Métropole de Lyon
- Beaujolais Vert

**Autres :**

- CAUE du Rhône
- CLD
- MJC engagées dans le PCET

Dans le cadre de l'élaboration de cette candidature TEPOS, la quasi-totalité des acteurs cités ci-dessus ont été au moins informés de la démarche, voire consultés. Certains d'entre eux ont même fait l'objet d'une association plus poussée en participant au processus de co-construction, voire de co-décision, comme cela a été le cas notamment pour le CLD.

Précisons, d'une part, que des ateliers de concertation avaient déjà été mis en place lors de l'élaboration du PCET (voir en partie 2), et d'autre part, que plusieurs de ces acteurs travaillent déjà par ailleurs de manière très étroite avec le territoire. En effet, de nombreux partenariats existent déjà : CRPF, syndicats de rivière, SYDER, Parc Eco Habitat, chambres consulaires, Fédération Cap à l'Ouest, Marque Collective, MJC...

La mise en place du projet TEPOS donnera l'occasion de mobiliser les autres partenaires avec lesquels le territoire n'a pas encore eu l'occasion de travailler.



### III.6.3. Compétences à mobiliser sur le territoire Ouest Lyonnais

Thématiques	Compétences et référents			
	Commune	Intercommunalité	SOL	Relais /Partenaires
<b>Gouvernance</b>	Elus référents Environnement, énergie, développement durable, déplacements et économie	Elus référents PCET, développement durable, TEPOS	Président du SOL	AMO Tepos
<b>Patrimoine et services exemplaires</b>	Services techniques, voirie Services scolaire Services communication Conseiller en énergie partagé	Services techniques Services environnement et développement durable Services enfance-jeunesse Services communication	Chargée de mission Climat-énergie Conseiller en énergie partagé	HESPUL EIE Parc Eco Habitat des Monts du Lyonnais SYDER - SIGERLY
<b>Patrimoine privé économe et confortable</b>	CCAS ADMR	Services habitat, actions sociales (PIG et PLH)	Chargée de mission SCoT	HESPUL EIE PRIS (Points Rénovation Info Service) CAUE du Rhône Parc Eco Habitat des Monts du Lyonnais
<b>Transport/Mobilité</b>	Services techniques	Services techniques, Services développement durable Service mobilité Services communication	Chargée de mission Climat-énergie Chargée de mission SCoT	SYTRAL Bureau d'études pour schéma des déplacements Région Rhône-Alpes Syndicat mixte des transports de l'agglomération lyonnaise

<b>EnR</b>	Services développement durable Conseiller en énergie partagé	Services techniques Services développement durable Services agriculture	Chargée de mission Climat-énergie Chargée de mission Agriculture-Environnement-Forêt	HESPUL Parc Eco Habitat des Monts du Lyonnais AMO Photovoltaïque CRPF SYDER, SIGERLY GRDF, Engie, ...
<b>Développement Economique et Emploi</b>	Elus référents commerce	Services Développement économique Chargé de mission FISAC Offices de tourisme	Chargé de mission économie de proximité	Chambres consulaires Clubs d'entreprises Fédération Cap à l'Ouest Groupement d'employeurs
<b>Aménagement, Urbanisme</b>	Services Urbanisme (PLU)	Services Aménagement	Chargée de mission SCOT Service instruction ADS	CAUE DDT69 - Service Planification, aménagement, risques DREAL
<b>Agriculture, Environnement, Forêt</b>	Commissions communales agricoles	Services Agriculture, développement durable	Chargée de mission Agriculture-Environnement-Forêt	Chambre d'agriculture du Rhône ARDAB ADDEAR Syndicats de rivière CRPF

### III.7. Eléments économiques et financiers

#### AMO externe

Prestation	Années			Aides TEPos	Aides TEPos	Aides TEPos	Autres aides (LEADER - CDDRA - PSADER)			Autofinancement		
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Etude de potentiel pour le développement de la méthanisation	30 000 €	10 000 €		9 960 €	3 320 €		9 000 €	3 000 €		11 040 €	3 680 €	
	Elaboration du cahier des charges + consultation bureau d'études + notification du marché + lancement étude	Finalisation de l'étude		33,2%			30%			36,8%		
Etablir un plan d'actions pour développer le photovoltaïque		20 000 €	10 000 €		10 000 €	5 000 €		6 000 €	3 000 €		4 000 €	2 000 €
	Elaboration du cahier des charges + consultation bureau d'études	Notification du marché + lancement étude	Finalisation de l'étude	50%			30%			20%		
Création d'une structure juridique pour porter un projet d'énergie renouvelable	20 000 €	30 000 €		10 000 €	15 000 €		6 000 €	9 000 €		4 000 €	6 000 €	
	Elaboration du cahier des charges + consultation bureau d'études + notification du marché + lancement étude	Finalisation de l'étude		50%			30%			20%		
Communication / sensibilisation	6 500 €	6 500 €	7 000 €	3 250 €	3 250 €	3 500 €	1 950 €	1 950 €	2 100 €	1 300 €	1 300 €	1 400 €
	Action en continu			50%			30%			20%		
	<b>56 500 €</b>	<b>66 500 €</b>	<b>17 000 €</b>	<b>23 210 €</b>	<b>31 570 €</b>	<b>8 500 €</b>	<b>16 950 €</b>	<b>19 950 €</b>	<b>5 100 €</b>	<b>16 340 €</b>	<b>14 980 €</b>	<b>3 400 €</b>
	<b>140 000 €</b>			<b>63 280 €</b>			<b>42 000 €</b>			<b>34 720 €</b>		

### AMO interne

Intitulé des du poste	Année 1			Année 2			Année 3		
	Quotité consacrée au projet TEPos	Coût (salaire annuel chargé à temps plein)	Assiette de l'aide TEPos	Quotité consacrée au projet TEPos	Coût (salaire annuel chargé à temps plein)	Assiette de l'aide TEPos	Quotité consacrée au projet TEPos	Coût (salaire annuel chargé à temps plein)	Assiette de l'aide TEPos
Chargée de mission "Climat Energie" - Animation TEPos	90%	35 000 €	31 500 €	90%	37 000 €	33 300 €	90%	40 000 €	36 000 €

Aides TEPos			Autres aides (CDDRA)			Autofinancement		
Année 1 (40%)	Année 2 (40%)	Année 3 (30%)	Année 1 (40%)	Année 2 (40%)	Année 3 (40%)	Année 1 (20%)	Année 2 (20%)	Année 3 (30%)
12 600 €	13 320 €	10 800 €	12 600 €	13 320 €	14 400 €	6 300 €	6 660 €	10 800 €
<b>36 720 €</b>			<b>40 320 €</b>			<b>23 760 €</b>		
<b>100 800 €</b>								

<b>TOTAL aides TEPos</b>	<b>100 000 €</b>
--------------------------	------------------

## IV. Annexes

---

Annexe 1 : Extrait PCET – Etude EnR

Annexe 2 : Tableau de synthèse des actions sans regret

Annexe 3 : Tableau récapitulatif du plan d'actions d'ici 2020

Annexe 4 : Tableau de répartition des jours pour l'animation TEPOS

Annexe 5 : Eléments administratifs

Annexe 6 : Délibérations :

- SOL
- COPAMO
- CCVL
- CCPA
- Mornant
- Orléanas
- Soucieu-en-Jarrest

Annexe 7 : Lettres de soutien :

- Conseil Local de Développement
- Commune de Messimy
- SYDER
- Engie
- Parc Eco Habitat
- SIMOLY
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône
- Fédération Cap à l'Ouest
- Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais
- BTP Rhône
- CAPEB
- Marque collective « Le Lyonnais, Monts et Coteaux »
- Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais
- MJC Vaugneray
- Chambre d'Agriculture du Rhône
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Monts et Coteaux du Lyonnais
- Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
- Conservatoire d'espaces naturels
- Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron
- Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône
- Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon
- Syndicat de rivières Brévenne Trudine
- SYTRAL